

CASDEN BANQUE POPULAIRE

Société Anonyme

91, cours des Roches
77186 - NOISIEL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

CONSTANTIN ASSOCIES
114, rue Marius AUFAN
92532 – Levallois-Perret Cedex

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
63, rue de Villiers
92208 – Neuilly-sur-Seine Cedex

CASDEN BANQUE POPULAIRE

Société Anonyme

91, cours des Roches
77186 - NOISIEL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CASDEN BANQUE POPULAIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

Dans ce contexte, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables effectuées dans le cadre de l'activité bancaire

- Votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers assimilés à des garanties financières (note XVII.4 de l'annexe) et pour la valorisation de certaines lignes du portefeuille de titres (note XV.A de l'annexe), qui ne sont pas traités sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, à apprécier les données et hypothèses utilisées ainsi que la prise en compte des risques et résultats associés à ces instruments et à ces titres.
- La couverture des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire : votre société enregistre des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (note XI de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et dépréciations.
- Les titres de participation, les parts dans les entreprises liées et les autres titres détenus à long terme, composés pour l'essentiel d'entités du groupe Banque Populaire, sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant principalement une approche fondée sur l'actif net réévalué tel que communiqué par ces dernières (note XV.C de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs d'utilité pour les titres du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2009

Les commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIES



Brigitte DREME

PRICEWATERHOUSE COOPERS Audit



Pierre CLAVIE

ACTIF	2008	2007	Notes
Opérations interbancaires et assimilées	450 026	465 497	1
Opérations avec la clientèle	7 898 004	7 339 820	2
Opérations de crédit-bail et assimilées	296 159	199 564	
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	823 023	773 845	3
Participations, Parts dans les entreprises liées, titres détenus à long terme autres	797 413	638 954	4
Immobilisations corporelles et incorporelles	19 358	16 807	5
Ecart d'acquisition			
Comptes de régularisation et actifs divers	225 348	155 910	
TOTAL ACTIF	10 509 331	9 590 397	

PASSIF	2008	2007	Notes
Opérations interbancaires et assimilées	4 100 737	3 653 390	6
Opérations avec la clientèle	3 382 791	3 382 451	7
Dettes représentées par un titre	576 365	212 551	8
Comptes de régularisation et passifs divers	196 690	190 203	
Ecart d'acquisition			9
Provisions	82 605	52 739	10
Dettes subordonnées	649 064	648 447	11
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	374 369	355 969	
Intérêts minoritaires	65 971	64 180	12
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)	1 080 739	1 030 467	12
-Capital souscrit	303 936	284 303	
-Primes d'émission	233 146	233 146	
-Réserves consolidées et autres (+/-)	500 460	475 141	
-Résultat de l'exercice (+/-)	43 197	37 877	
TOTAL PASSIF	10 509 331	9 590 397	

COMPTE DE RESULTAT	2008	2007	Notes
Intérêts et produits assimilés	563 632	518 925	13
Intérêts et charges assimilés	-417 560	-384 091	13
Revenu des titres à revenu variable	38 713	39 531	14
Commissions (produits)	33 953	29 391	15
Commissions (charges)	-7 522	-7 150	15
Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation	1 408	922	16
Résultat sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-23 752	-952	17
Autres produits d'exploitation bancaire	2 749	1 808	
Autres charges d'exploitation bancaire	-16 323	-11 351	
Produits nets des autres activités	8	26	
PRODUIT NET BANCAIRE	175 306	187 059	
Charges générales d'exploitation	-71 071	-69 661	18
Dotations aux amort.et dépréciation sur immo. incorporelles et corporelles	-2 276	-2 855	
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	101 959	114 543	
Coût du risque	-28 288	-2 661	19
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	73 671	111 882	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou perte sur actifs immobilisés	-1 687	542	20
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	71 984	112 424	
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	-8 199	-29 699	21
Reprises nettes sur écarts d'acquisition			
Dotations / Reprises au FRBG	-18 257	-42 969	
Intérêts minoritaires	2 331	1 879	
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	43 197	37 877	

HORS-BILAN	2008	2007	Notes
<u>Engagements donnés</u>			
-Engagements de financement	426 171	598 676	22
-Engagements de garantie	10 510 694	9 786 287	22
-Engagements sur titres			
<u>Engagements reçus</u>			
-Engagements de financement			
-Engagements de garantie	26	0	22
-Engagements sur titres	5 000		22

CASDEN Banque Populaire
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2008

**PRINCIPES COMPTABLES ET PRESENTATION DES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES**

Les comptes consolidés du Groupe CASDEN sont établis conformément aux dispositions de la réglementation française relative à la consolidation des comptes des établissements de crédit, énoncées dans le règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) n°99-07 du 24 novembre 1999 relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

La CASDEN applique depuis l'exercice 2000 le règlement CRC n° 2000-04 modifié du 4 juillet 2000 relatif aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros avec un comparatif sur deux exercices, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

I/ PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dans le respect des dispositions du règlement du CRC n° 99-07, la CASDEN applique pour la détermination de son périmètre de consolidation un seuil de matérialité. Les états financiers consolidés incluent les comptes de la CASDEN et de toutes les filiales et participations détenues directement ou indirectement dont le total du bilan est supérieur à 1 % du total du bilan consolidé du Groupe Casden.

L'examen des caractéristiques de l'opération AMAREN II au regard des dispositions de l'avis n°2004-D du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC a conduit à ne pas consolider le fonds commun de créances AMAREN II.

II/ SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT

Les entreprises sous le contrôle exclusif de la CASDEN et dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières sont consolidées par intégration globale.

III/ SOCIETES TRAITEES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE

Les entreprises contrôlées de manière conjointe sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires de sorte que la politique financière et opérationnelle en résulte.

IV/ SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Les entreprises dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sont mises en équivalence. De même, celles sous contrôle exclusif ou conjoint ayant une structure de comptes différente et dont l'activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de l'entreprise consolidante sont mises en équivalence.

V/ MODALITES DE CONSOLIDATION

Les comptes ont fait l'objet de retraitements d'homogénéité pour l'application des méthodes d'évaluation retenues par le groupe.

VI/ SOCIETES SORTIES DU PERIMETRE

PARNASSIENNE DE CREDIT a fait l'objet d'un transfert universel de patrimoine dans les comptes de la BMF en 2008.

VII/ SOCIETES ENTREES DANS LE PERIMETRE

Aucune entrée en 2008.

VIII/ OPERATIONS RECIPROQUES

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une importance significative au niveau des comptes consolidés ont été éliminés. Les résultats de cessions internes portant sur un secteur d'activité sont maintenus en réserves.

IX/ CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE SUR 2008

Néant

X/ OPERATIONS DE CREDIT BAIL & ASSIMILEES

Les opérations de crédit bail sont portées au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière (règlement n° 99-07), ces encours sont substitués à ceux déterminés d'après les règles juridiques et fiscales.

Les opérations assimilées comprennent les locations avec option d'achat et les locations financières définies dans l'Instruction 91-06 article 4. Ces opérations sont inscrites à l'actif du bilan d'après la comptabilité dite financière ; ces encours sont substitués à ceux déterminés d'après les règles juridiques et fiscales.

La réserve latente obtenue par différence entre les encours financiers et les encours comptables est inscrite parmi les réserves consolidées pour son montant net d'imposition différée (instruction n° 91-06 du 14/06/91).

XI/ CREDITS A LA CLIENTELE

Les crédits à la clientèle comprennent essentiellement des crédits à la consommation et des prêts immobiliers consentis à des personnes physiques ou à des personnes morales. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts de retard et les pénalités afférents aux créances douteuses sont comptabilisés lors de leur encaissement et par priorité par rapport aux intérêts du prêt et au capital.

La CASDEN applique le règlement du CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit. Les encours de crédits sont classés conformément au disposition du règlement comme suit :

Créances saines

Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas, tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Créances douteuses

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 modifié du Comité de la Réglementation Comptable, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière. Pour les collectivités locales, le délai réglementaire de neuf mois a été ramené à six mois.

Depuis le 1er janvier 2007, cette identification s'applique aux découverts, en application du nouvel article 3 bis du règlement 2002-03 modifié par le règlement 2007-06.

Cette évolution ne s'est pas traduite par la constatation de nouvelles dépréciations au titre des encours par prélèvement sur capitaux propres, tant sur les découverts que sur les créances déclassées par contagion. En effet, l'obligation réglementaire de déclasser en douteux de ces créances n'a pas eu d'impact sur l'appréciation du risque, par la Casden, sur les encours concernés au 31/12/2006 et donc dans le bilan d'ouverture 2007.

- Suite à l'homologation du ratio Mac Donough par la Commission Bancaire et aux préconisations de la Banque Fédérale des Banques Populaires, la Casden Banque Populaire a homogénéisé les traitements bâlois et comptable, du déclasser en créances douteuses :

- des dossiers en surendettement :

et

- des Prêts Mutualistes Garantis (engagements en hors-bilan des crédits effectués par les Banques Populaires aux sociétaires Casden).

Les dépréciations pour créances douteuses sont affectées en déduction d'actif, et celles relatives aux prêts mutualistes accordés par les Banques Populaires et garantis par la Casden, font l'objet d'une provision au passif.

Le déclasser d'une créance en encours douteux entraîne, le transfert de l'encours total des créances sur une même contrepartie, même si l'analyse du risque conduit à ne déprécier que les intérêts enregistrés et non encaissés. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute, mais dépréciés à due concurrence, et inscrits en produit net bancaire. Les commissions dues non perçues sur clients douteux sont en coût du risque.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises », il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées, et pour lesquelles, un passage en perte est envisagé. Le classement en douteux compromis intervient nécessairement lors de la déchéance du terme. La règle de la « contagion » ne s'applique pas pour le passage de douteux en douteux compromis. Pour les créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non encaissés ne sont pas enregistrés.

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées après analyse individuelle des dossiers, en tenant compte des garanties et déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ce dernier correspondant au taux contractuel. Les dotations et les reprises de dépréciation constatées, pour risque de non recouvrement, sont enregistrées en « Coût du risque », à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ».

Les créances passées en perte sur l'exercice ainsi que les récupérations sur créances amorties sont inscrites en ligne «Coût du risque» du compte de résultat, pour la partie du capital et en « Intérêts et produits assimilés», pour la partie des intérêts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Créances restructurées

Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur, maintenues en défaut dans le calcul du ratio Mac Donough, sont déclassées dans la catégorie douteuse et dépréciées en comptabilité.

Il en résulte que les dépréciations constatées, doivent au moins couvrir le montant des décotes résiduelles, pour les prêts restructurés hors conditions de marché.

XII/ TITRISATION AMAREN II

Une garantie a été constituée sous la forme d'un surdimensionnement des créances cédées au fonds AMAREN II en 2004, pour un montant de 25 641 M€.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce surdimensionnement a été comptabilisé à l'actif parmi les créances distribuées. Il a été calculé de telle sorte à assurer sur la durée de vie de l'opération, la couverture des pertes pouvant affecter le portefeuille cédé avec un intervalle de confiance de 90%.

En application de ces mêmes modalités de calcul, il a été provisionné au 31 décembre 2008 à hauteur de 15 149M€.

XIII/ EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Les frais inhérents à l'émission des emprunts obligataires sont considérés comme une charge de l'exercice au cours duquel l'émission a eu lieu. Les primes de remboursement sont réparties sur la durée des emprunts obligataires car les conditions qui prévalent lors de la fixation de ces primes conduisent à les considérer comme l'une des composantes du taux d'intérêt lié à ces ressources. Elles sont classées en compte de régularisation.

XIV/ CONVERSION DES ACTIFS ET PASSIFS LIBELLES EN DEVISES

Les actifs, passifs et les engagements hors-bilan libellés en devises, monétaires ou non monétaires, sont convertis aux cours de change officiel à la date de clôture de l'exercice. Les pertes et gains résultant de ces conversions ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat.

XV/ PORTEFEUILLE TITRES

A/ TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT

Ces portefeuilles suivent les règles d'évaluation du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'Instruction 90-03 de la Commission Bancaire. A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués individuellement à leur valeur de marché. La moins-value latente correspondant à l'écart entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition fait l'objet d'une provision. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Ces portefeuilles se retrouvent au bilan dans les postes "Effets Publics et Valeurs Assimilées", "Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe" et "Actions et Autres Titres à Revenu Variable".

Conformément aux possibilités qu'offre le règlement CRB n°90-01, l'option d'étalement de la surcote ou décote sur l'ensemble du portefeuille des titres de placement à revenus fixes a été retenue. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement fait l'objet d'un amortissement actuariel sur la durée de vie résiduelle des titres.

Conformément aux dispositions du communiqué conjoint du 15 octobre 2008 des régulateurs et normalisateurs français (AMF, CNCC, CB et ACAM), en l'absence d'un marché actif, les obligations Amaren II, dont les sous jacents sont des crédits immobiliers titrisés octroyés par la Casden Banque Populaire, ont été valorisées à l'aide d'un modèle interne (mark to model) au 31 décembre 2008. La dépréciation en résultant a été enregistrée dans les comptes, elle s'élève à 4 754 K€ au 31 décembre 2008.

B/ TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres de créances négociables, les obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable classés en titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition sur la ligne "Obligations et autres Titres à Revenu Fixe". La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement fait l'objet d'un amortissement actuariel sur la durée de vie résiduelle des titres.

C/ IMMOBILISATIONS FINANCIERES HORS TITRES D'INVESTISSEMENT (article 3.2 CRB 90-01)

Un titre est considéré comme une immobilisation financière lorsqu'il est destiné à servir de façon durable à l'activité de l'établissement.

Les participations, les parts dans les entreprises liées, les autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais.

A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur coût d'acquisition. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, la quote-part de situation nette et la valeur boursière.

XVI/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le CRC a émis un règlement (CRC 2002-10) applicable aux comptes individuels à partir du 01/01/2005 autant pour les immobilisations corporelles qu'incorporelles et le règlement 2004-06 sur la définition et l'évaluation des actifs s'applique également à compter du 01 janvier 2005.

▪ Immobilisations corporelles d'exploitation

Les encours bruts sont ventilés en composant, la décomposition en composants est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien.

Les coûts d'emprunt ne rentrent pas dans la détermination de la valeur brute des immobilisations.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

<i>Composants</i>	<i>Durée d'utilité</i>
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/couverture / étanchéité	20-40 ans
Fondations / ossatures	30- 60 ans
Ravalement	10-20 ans
Equipements techniques	10-20 ans
Aménagements techniques	10-20 ans
Aménagements intérieurs	8-15 ans

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle et sur leur durée d'utilisation. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. La valeur résiduelle des composants autres que le terrain et les façades non destructibles sont réputées nulles.

Les immobilisations d'exploitation présentant un indice objectif de dépréciation sont dépréciées, les dotations sont alors enregistrées en « dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué conformément aux lois de finances de 1977 et 1978.

Les immobilisations acquises en crédit bail par la banque figurent à la rubrique "Immobilisations", les dotations aux amortissements correspondants à ces actifs sont inscrites à la rubrique "Dotations de l'exercice au compte d'amortissements" du compte de résultat. L'approche par composant a été effectuée pour l'immobilisation acquise en crédit bail.

Les biens mobiliers ne font pas l'objet de l'approche par composant, ils sont amortis selon les durées d'utilisation présentées ci-dessous :

<i>Biens</i>	<i>Durée d'utilité</i>
Mobilier	6-8 ans linéaire
Matériel de bureau	5 ans dégressif
Matériel informatique	3-5 ans dégressif

▪ Immobilisations incorporelles

Conformément aux possibilités fiscales, les logiciels font l'objet d'un amortissement exceptionnel dérogatoire sur un an.

XVII/ PROVISIONS & FRBG

Les provisions comprennent les provisions sur engagements par signature, les provisions latentes sur instruments financiers à terme, les provisions sur litiges, ainsi que les engagements pour passifs sociaux.

1) Les passifs sociaux sont provisionnés conformément à la recommandation 2003 R 01 du Conseil national de la Comptabilité.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- À la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité ;
- Minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- Minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques
 - des évolutions des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires)
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- Pour le complément de pension bancaire CAR, le taux d'actualisation retenu est de 3,82% et le rendement attendus des actifs de 4,30% ; le taux d'inflation retenu est de 1,8%.
- Pour les médailles du travail, le taux d'actualisation est de 3.54% ;
- Pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu est de 3.79%.

La méthode du corridor est appliquée pour les engagements de retraite et assimilés. La fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure au plus haut de 10% de la valeur des engagements ou des fonds externes n'est pas comptabilisée ; la fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée moyenne des engagements concernés, à compter de l'exercice suivant.

En 2008, aucun écart actuariel n'a dépassé les bornes du corridor. Les effets résultat relatifs à la variation des engagements et comptabilisés au cours de l'exercice correspondent donc :

- aux droits supplémentaires acquis par les salariés (charges)
- aux droits liquidés sur la période (produits)
- aux coûts financiers des engagements existants en début d'exercice (charges)
- au rendement attendu des placements venant en couverture des engagements.

Les indemnités de fin de carrière sont couvertes par un contrat souscrit auprès de Parnasse MAIF.

2) – Provisions au titre de l'attribution d'action gratuite de Natixis aux salariés (SAGA)

Dans le cadre du schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) autorisés par les assemblées générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007, les salariés de la Banque Populaire ont reçu en 2007 un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation).

Les titres destinés à être attribués aux salariés de la Banque Populaire ont été acquis par Natixis en 2007 et seront facturés en novembre 2009 lors de leur attribution. Le coût avait fait l'objet d'un provisionnement intégral dès l'exercice 2007 pour un montant de 513.000 euros sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis et tenant compte d'un taux de turn over. La CASDEN n'a pas comptabilisé l'impact du CRC 2008-15 du 4 décembre 2008 visant à faire une reprise de 473.000 euros par report à nouveau et une dotation de provision risques et charges de 252.000 euros en raison de sa non-significativité.

3) – Provisions épargne-logement

En application de l'avis 2006-02 du CNC, les risques relatifs aux comptes et plans épargne logement ont fait l'objet à compter du 1er janvier 2007 d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement.

Les risques couverts sont de deux nature :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futures.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle.

Le modèle retenu est celui qui s'applique au niveau du Groupe Banque Populaire pour l'établissement des comptes consolidés.

4) Les CDS et CDO en portefeuille sont assimilées à des garanties financières pour lesquelles CASDEN est vendeur d'une protection. Conformément aux dispositions du communiqué conjoint du 15 octobre 2008 des régulateurs et normalisateurs français AMF, CNCC, CB et ACAM, ces garanties financières ont été évaluées sur la base de modèles internes (mark to model) au 31 décembre 2008. La perte potentielle estimée a été provisionnée. Le montant de la provision s'élève à 31 700k€ au 31 décembre 2008.

5) Les autres provisions affectées à des engagements hors-bilan notamment les crédits faits par les Banques Populaires aux sociétaires CASDEN, les crédits gérés par notre filiale BMF, et les risques hors exploitation font l'objet d'une provision au passif du bilan

6) Le poste "fonds pour risques bancaires généraux" enregistre les montants que le Conseil d'Administration de la banque décide d'affecter à la couverture de risque à caractère général. Ce poste correspond au montant porté dans le calcul des fonds propres réglementaires.

XVIII/ CAPITAUX PROPRES

Les CCI émis par la Banque Populaire en application des articles 19 sexdecies à 19 duovicies de la loi n° 47.1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération sont exclusivement souscrits et libérés par Natixis détenue à parité par le Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Epargne

Les titulaires de CCI disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent. Selon les termes du protocole signé le 6 juin 2006 entre les deux Groupes, les CCI détenus par Natixis représentent 20% du capital social de la banque. Lors des nouvelles augmentations de capital par émission de parts sociales, cette proportion sera maintenue par l'émission au nominal dans le même temps de nouveaux CCI souscrits par Natixis. En 2008, CASDEN BANQUE POPULAIRE a augmenté son capital social d'un montant de 80 002 000 euros. De ce fait, CASDEN BANQUE POPULAIRE a dû émettre 2.353.000 Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI) représentant un montant de 20.000.500

Les CCI sont des valeurs mobilières représentatives d'une part du capital de la banque, émises pour la durée de la banque et dépourvues de droit de vote. Les CCI ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social atteint à la clôture de l'exercice précédent. Ils sont librement négociables, toutefois la cession des CCI devra être agréée préalablement par le Conseil d'administration de la Banque Populaire.

La rémunération des CCI doit être au moins égale à celle versée aux parts sociales. Elle est décidée par l'assemblée générale en fonction des résultats de l'exercice. Son paiement, pour tout ou partie, peut être fait en numéraire ou en CCI.

XIX/ ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition correspond à la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs, passifs et éléments de hors bilan de l'entreprise acquise.

Les écarts d'évaluation sont la différence entre la valeur d'utilité réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs et éléments de hors bilan de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments.

Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur cinq ans, sauf si les montants qu'ils représentent sont "non significatifs" dans ce cas ils sont par exception amortis sur l'exercice.

En cas de cession partielle des titres, l'écart restant à amortir est repris au prorata du nombre total de titres détenus.

XX/ COMPTE DE RESULTAT

– Intérêts et assimilés, commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation.

- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

– Revenus des titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale. Ils sont enregistrés en "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

– Charges générales d'exploitation – frais de personnel

Les frais de personnel comprennent non seulement les salaires et traitements mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies).

La charge annuelle relative aux régimes à cotisations définies comprend :

- Les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;

- Le coût financier (effet d'actualisation) ;
- Le rendement brut des actifs de couverture ;

L'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

- Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés, conformément à la définition réglementaire du caractère exceptionnel d'un résultat.

- Impot

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend en sus de l'impôt exigible,

- les impôts différés provenant des écritures de consolidation, des décalages temporaires entre la prise en compte d'un résultat comptable et d'un résultat fiscal et des déficits fiscaux reportables des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation.
- les impôts latents provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments de bilan.

La méthode du report variable et la conception étendue, rendues obligatoires par le CRC 99-07 ont été appliquées.

Le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33,1/3 % en 2008 (même taux qu'en 2007). A ce taux s'ajoute la contribution sociale de 3,3%.
Le taux d'impôt différé retenu est de 34,43%.

Le régime de l'intégration fiscale continue à s'appliquer au groupe CASDEN en 2008 et concerne les filiales suivantes : BMF, Inter Promo, Parnasse Finance, Parnasse Service, SGTI, SAS Finance, Parnasse Espace 1 et Parnasse Espace 2. A ce titre, la CASDEN est seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale de 3,3%.

XXI/ ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les risques encourus sur ces opérations font l'objet d'un système permanent de mesure de résultats et de positions, de surveillance et de contrôle permanent avec des limites déterminées par la Direction Générale.

▪ Instruments fermes de taux

Les contrats sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale.

En application des règlements 90-15 et 92-04 du CRBF, les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan)
- positions spéculatives
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges sur les éléments couverts en "intérêts et produits ou charges assimilés". Le poste "gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation" est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste "intérêts et produits ou charges assimilés".

Les contrats en position ouverte isolée font l'objet d'une provision en cas de moins-values latentes. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées.

Les contrats portés en gestion spécialisée sont valorisés selon les méthodes du coût de remplacement ou obligataire après prise en compte d'une décote pour tenir compte du risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les soultes constatées lors de la résiliation ou l'assignation de contrats d'échange de taux sont rapportées immédiatement en compte de résultat.

▪ Instruments conditionnels

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les décotes font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

▪ **Instruments de change**

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché.

Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises.

Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement 90-15 modifié du CRBF.

XXII/ ENGAGEMENTS DONNANT LIEU A MISE EN GARANTIE D'ACTIFS

Dans le cadre des dispositions prises par l'Etat pour faciliter le financement de l'économie, CASDEN BANQUE POPULAIRE a bénéficié d'un emprunt de la SFEF pour un montant de 25 956 K€, emprunt garanti par un nantissement de portefeuille de créances résultant de prêts dont l'objet est le crédit automobile. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la SFEF s'élève à 49 millions d'euros

XXIII/ EVENEMENT POST-CLOTURE

Néant

XXIV/ ENGAGEMENTS DE GARANTIE DE LIQUIDITE ET DE SOLVABILITE DES BANQUES POPULAIRES

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque fédérale des Banques populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31 et L. 512-12 du Code monétaire et financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques populaires (art. 1^{er}).

Le réseau des Banques populaires comprend les Banques populaires, les sociétés de caution mutuelle leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques populaires.

En tant que la Banque Fédérale bénéficie du système de garantie, les Banques populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin, d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques Populaires. Ainsi le 2 avril 2007 la Banque Fédérale a signé, conjointement avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, une convention de double affiliation avec Natixis, à la suite de l'agrément donné le 30 mars 2007 par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale, d'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques Populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des sociétés de caution mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit Maritime mutuel, dont la Banque Fédérale est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du Code monétaire et financier, la liquidité et la solvabilité des Caisses de crédit maritime mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques Populaires d'adossement.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES

Note N°

Périmètre de consolidation : activité, adresse.	
Périmètre de consolidation : pourcentage d'intérêt et de contrôle	
Opérations interbancaires & assimilées (actif)	1
Opérations avec la clientèle (actif)	2
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3
Ventilation des encours sains	
Ventilation des encours douteux	
Indications des surcotes et décotes sur titres de placement et investissement	
Ventilation d'éléments d'actif selon durée restant à courir	
Participations, parts dans entrep liées, et autres titres détenus à long terme	4
Titres de participations non consolidés	
Mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles	5
Opérations interbancaires & assimilées (passif)	6
Opérations avec la clientèle (passif)	7
Dettes représentées par un titre	8
Ecart d'acquisition négatifs et écarts d'acquisition positifs	9
Provisions pour risques et charges	10
Détails des dettes subordonnées	11
Ventilation d'éléments de passif selon durée restant à courir	
Tableau de variation des capitaux propres et intérêts minoritaires	12
Répartition du résultat net comptable par secteur d'activité	
Intérêts et assimilés	13
Produits des titres à revenu variable	14
Commissions	15
Gain et perte sur opération du portefeuille de négociation	16
Gain et perte sur opération du portefeuille de placement et assimilés	17
Charges générales d'exploitation	18
Coût du risque	19
Résultat sur actifs immobilisés	20
Impôts, impôt différé détaillé par nature	21
Rationalisation de l'impôt	
Hors-bilan	22
Opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt	
Informations relatives au personnel	

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

DENOMINATION SOCIALE	SIEGE SOCIAL	ACTIVITE
<u>ETABLISSEMENTS DE CREDIT</u>		
CASDEN BANQUE POPULAIRE	91, cours des Roches 77186 NOISIEL	BANQUE
BANQUE MONETAIRE ET FINANCIERE (BMF)	91, cours des Roches 77186 NOISIEL	BANQUE
<u>ENTREPRISES A CARACTERE FINANCIER</u>		
PARNASSE FINANCE	91, cours des Roches 77186 NOISIEL	HOLDING Prendre des participations pour son compte et celui de tiers dans toutes sociétés
CAPITALISATION COURT TERME N°1	16/18 rue Jules César 75012 Paris	FCP Monétaire
SOCIETE DE GESTION ET DE TRANSACTION IMMOBILIERE (SGTI)	91, cours des Roches 77186 NOISIEL	SARL

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

DENOMINATION SOCIETE	BIS FRANCAIS	METHODE	TAUX DE CONTROLE		TAUX D'INTERET	
			31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
<u>ETABLISSEMENTS DE CREDIT</u>						
CASDEN BANQUE POPULAIRE	X	M	100,00	100,00	100,00	100,00
BANQUE MONETAIRE ET FINANCIERE (BMF)	X	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
<u>ENTREPRISES A CARACTERE FINANCIER</u>						
PARNASSE FINANCE	X	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CAPITALISATION COURT TERME N°1 FCP	X	IG	61,02	61,02	61,02	61,02
SOCIETE DE GESTION ET DE TRANSACTION IMMOBILIERE (SGTI)	X	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

MOUVEMENTS DE PERIMETRE AU COURS DE L'EXERCICE 2008

PARNASSIENNE DE CREDIT	Sortie					
------------------------	--------	--	--	--	--	--

Note 1

OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

ACTIF	2008	2007
Caisse, CCP, banques centrales	13 057	13 893
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Créances sur Ets de crédit	436 969	451 604
- à vue	47 040	3 466
- à terme	387 958	445 868
- créances rattachées	1 971	2 270
Total	450 026	465 497

Note 2

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

ACTIF	2008	2007
Comptes ordinaires débiteurs	24 977	26 491
Autres concours à la clientèle	7 793 076	7 239 663
créances ratt. et valeurs non imputées	24 543	22 762
Créances douteuses nettes	55 408	50 904
Total	7 898 004	7 339 820

Note 3

OBLIGATIONS, ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE ET VARIABLE

Portefeuille titres	2008				2007				
	transaction	placement	TAP	invest	transaction	placement	TAP	invest	TOTAL
Obligations et autres titres à revenu fixe									
Montants bruts									0
- émis par des organismes publics				163 436		597 257		17 319	614 576
- autres émetteurs		552 351		23		5 724		24	5 748
Créances rattachées		4 954							
Dépréciation		-6 162				-6 806			-6 806
Sous total obligations et autres titres à RF		551 143	0	163 459		596 175	0	17 343	613 518
Actions et autres titres à revenu variable									
Montants bruts		111 852	26 644			135 238	30 145		165 383
Créances rattachées		14				25			25
Dépréciation		-28 334	-1 755			-3 702	-1 379		-5 081
Sous total actions et autres titres à RV	0	83 532	24 889		0	131 561	28 766		160 327
Total obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	0	634 675	24 889	163 459	0	727 736	28 766	17 343	773 845

VENTILATION DES ENCOURS SAINS

Encours	2008			2007
	Non restructurés	Restructurés aux conditions de marché	hors conditions de marché	TOTAL
Encours sains (y compris créances rattachées)				
Créances sur établissements de crédits	450 026			465 497
Créances sur la clientèle	7 842 596			7 888 916
Créances sur titres à revenu fixe	714 602			613 518
Créances sur crédit-bail et location simple	296 159			199 564

VENTILATION DES ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS / NON COMPROMIS

	2008			2007		
	douteux	douteux compromis	TOTAL	douteux	douteux compromis	TOTAL
<u>Créances douteuses brutes (y compris créances rattachées)</u>						
Créances douteuses sur établissement de crédit						
Créances douteuses sur la clientèle	48 845	68 769	117 614	49 471	67 305	116 776
Créances douteuses sur débiteurs divers		489	489		105	105
Créances douteuses subordonnées clientèle			0	3 069		3 069
<u>Provision sur créances douteuses</u>						
Provision sur Créances douteuses sur établissement de crédit						
Provision sur Créances douteuses sur la clientèle	-13 853	-48 353	-62 206	-17 587	-50 114	-67 701
Provision sur Créances douteuses sur débiteurs divers		-489	-489		-105	-105
Provision sur Créances douteuses subordonnées clientèle			0	-1 240		-1 240

INDICATIONS DES SURCOTES ET DES DECOTES POUR LES TITRES
DE PLACEMENT ET D' INVESTISSEMENT

PORTEFEUILLE TITRES	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Valeur de remboursement	Surcote	Decote	Provision sur moins valeur	Plus valeur latente
TITRES DE PLACEMENT							
TITRES D'INVESTISSEMENT							

VENTILATION D'ELEMENTS D'ACTIF SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

ACTIF	DUREE RESTANT A COURIR			TOTAL BRUT	TOTAL PROVISIONS	TOTAL NET
	3 mois ou moins	plus de 3 mois et moins de 12 mois	plus de 12 mois ou sans date fixe			
CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT A TERME	27 958	360 000		387 958		387 958
CREANCES SUR LA CLIENTELE A TERME	286 283	763 456	2 768 065	7 793 076		7 793 076
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	450 777	7 000	140 605	715 787	6 162	709 625

Note 4

PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES
ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Immobilisations financières	2007	augment.	dimin.	variation de périmètre	Transf.	autres variations	2008
Montants bruts							
Parts dans les entreprises liées	3 909	0	0	0	0	0	3 909
Participations et autres titres à long terme	637 090	160 378	-452	0	0	0	797 016
Parts de sociétés civiles immobilières	0				0	0	0
Total montants bruts	640 999	160 378	-452	0	0	0	800 925
Dépréciation							
Parts dans les entreprises liées	-136	-124	0		0		-260
Participations et autres titres à long terme	-1 909	-1 824	481		0	0	-3 252
Parts de sociétés civiles immobilières	0						0
Total provisions	-2 045	-1 948	481	0	0	0	-3 512
Total immobilisations financières	638 954	158 430	29		0	0	797 413

Titres mis en équivalence	2007	2008
Participations financières	0	0
Participations non financières	0	0
Total titres mis en équivalence	0	0

Total Part., PEL, ATDLT	638 954	797 413
--------------------------------	----------------	----------------

TITRES DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDES

TITRES DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDES	CAPITAUX PROPRES 31/12/2007	RESULTAT EXERCICE 31/12/2007	% CAPITAL DETENU PAR LE GROUPE CASDEN	VALEUR BRUTE COMPTABLE		DEPRECIATIONS			VALEUR NETTE COMPTABLE				
				DEBIT D'EXERCICE	FIN D'EXERCICE	DEBIT D'EXERCICE	DOTATION	REPRISE	FIN D'EXERCICE	DEBIT D'EXERCICE	FIN D'EXERCICE		
ETABLISSEMENTS DE CREDIT													
BFBP	5 286 056	(106 856)	9,67	557 437	709 736					557 437		709 736	
BANQUE FRANCAISE	20 761	1 513	5,01	1 144	1 144			39	64	1 041		1 080	
SGCB	69 240	25 022	9,80	13 761	13 761					13 761		13 761	
BOP	52 853	18 627	9,90	12 205	12 205					12 205		12 205	
AUTRES A CARACTERE FINANCIER													
DIVERS < 2.500KE				2 849	2 727		6	121	87	2 647		2 640	
AUTRES SOCIETES													
FILIA MAIF	183 786	14 016	5,00	5 714	5 714					5 714		5 714	
PARNASSE MAIF	261 880	13 141	19,87	29 114	29 114					29 114		29 114	
BP DEVELOPPEMENT	301 561	19 956	3,08	8 566	16 485					8 566		16 485	
SCI TREVINS IMMOBILIER	21 210	979	28,57	4 438	4 438		1 617		1 617	4 438		2 821	
DIVERS < 2.500 KE				817	646		170	321	607	58		39	
TOTAL				636 045	795 970		1 793	481	2 375	634 982		793 595	

Note 5

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Immobilisations corporelles et incorporelles	2007	augment	dimin.	reclass	changement de méthode comptable	variation de périmètre	2008
Montants bruts							
Immobilisations incorporelles							
IMMO - incorp. en cours	50	259		-150			159
IMMO - incorp. / droit au bail	17						17
IMMO - incorp. / fds commercial	0						0
IMMO - incorp. / logiciels	19 043			150			19 193
IMMO - incorp. / autres éléments	305						305
<i>sous-total</i>	<i>19 415</i>	<i>259</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>19 674</i>
Immobilisations corporelles							
IMMO - corp. en cours	254	4 125		-1 827			2 552
IMMO - corp. - terrain	2 004		-16	98			2 086
IMMO - corp. - constructions .Façades destructibles/étanch.	1 869						1 869
IMMO - corp. - constructions .Fondations ossatures	15 921		-146	-455			15 320
IMMO - corp. - constructions .Ravalement	1 431						1 431
IMMO - corp. - constructions .Equipements techniques	2 728						2 728
IMMO - corp. - constructions .Aménagements intérieurs	3 947						3 947
IMMO - corp. - autres	16 463	496	-321	2 184			18 822
<i>sous-total 1)</i>	<i>44 617</i>	<i>4 621</i>	<i>-483</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>48 755</i>
Total montants bruts	64 032	4 880	-483	0		0	68 429
Amortissements							
Immobilisations incorporelles							
IMMO - Amort. / immos - fds de comin.	0						0
IMMO - Amort. / immos - logiciels	-18 990	-136					-19 126
IMMO - Amort / immos autres incorp	-305						-305
<i>sous-total</i>	<i>-19 295</i>	<i>-136</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>-19 431</i>
Immobilisations corporelles							
IMMO - Amort. / immos - constructions façades destructibles/ étanch	-1 193	-63					-1 256
IMMO - Amort. / immos - constructions fondations ossatures	-7 129	-473	119				-7 483
IMMO - Amort. / immos - constructions ravalement	-1 125	-23					-1 148
IMMO - Amort. / immos - constructions equipements techniques	-2 148	-50					-2 198
IMMO - Amort. / immos - constructions aménagements intérieurs	-3 582	-69					-3 651
IMMO - Amort. / immos - autres	-12 753	-1 462	311				-13 904
<i>sous-total</i>	<i>-27 930</i>	<i>-2 140</i>	<i>430</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-29 640</i>
Total amortissements	-47 225	-2 276	430	0	0	0	-49 071
Provisions							
IMMO - corp. - construct.	0						0
Immobilisations d'exploitation nettes	16 807	2 604	-53	0	0	0	19 358

Note 6

OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

PASSIF	2008	2007
Comptes et emprunts :		
- à vue	122 608	87 466
- à terme	3 934 886	3 528 426
Dettes rattachées	43 243	37 498
Total interbancaire passif	4 100 737	3 653 390

Note 7

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

PASSIF	2008	2007
Comptes et emprunts :		
- à vue	3 212 502	3 233 795
- à terme	102 150	92 638
Autres sommes dues	21 533	17 335
Dettes rattachées	46 606	38 683
Total opérations avec la clientèle	3 382 791	3 382 451

Note 8

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre	2008	2007
Bons de caisse et bons d'épargne	342	466
Titres de créances négociables	574 799	210 999
Obligations émises		
Dettes rattachées	1 224	1 086
Total dettes représentées par un titre	576 365	212 551

Note 9

ECARTS D'ACQUISITION NEGATIFS

SOCIETES	BRUT			Reprise des écarts d'acquisition passifs				Valeurs nettes	Valeurs nettes
	2007	Variation	2008	2007	Augment	Diminution	2008	2008	2007
BMF	1 263		1 263	1 263			1 263	0	0
TOTAL	1 263	0	1 263	1 263	0	0	1 263	0	0

ECARTS D'ACQUISITION POSITIFS

SOCIETES	BRUT			Dotation des écarts d'acquisition actifs				Valeurs nettes	Valeurs nettes
	2007	Variation	2008	2007	Augment	Diminution	2008	2008	2007
BMF	274		274	274			274	0	0
TOTAL	274	0	274	274	0	0	274	0	0

Note 10

PROVISIONS

PROVISIONS	2007	augment.	dimin.	changement de méthode comptable	2008
<u>Provisions pour risques de contrepartie</u>					
Provisions sur engagements hors-bilan	1 837	33 631	-2 199		33 269
Provisions pour litiges clientèle					
Autres provisions clientèle	29 199	3 180	-4 161		28 218
sous-total	31 036	36 811	-6 360	0	61 487
<u>Provisions pour risques de dépréciation</u>					
Portefeuille titre et instruments financiers à terme	536		-536		0
Autres	2 338				2 338
sous-total	2 874	0	-536	0	2 338
<u>Provisions pour charges d'exploitation</u>					
Engagements de retraite du personnel	6 646	46	-207		6 485
Charges d'impôts et taxes	5 505	12	-3 085		2 432
Autres provisions pour frais généraux futurs	6 628	5 504	-2 317		9 815
Autres	50		-2		48
sous-total	18 829	5 562	-5 611	0	18 780
Total provisions pour risques et charges	52 739	42 373	-12 507	0	82 605

Note 11

DETAILS DES DETTES SUBORDONNEES

Dettes subordonnées	Montant de l'emprunt	Devise de l'emprunt	Taux d'intérêt	Contrepartie
Dettes subordonnées	643 347			
<u>Emprunt subordonnés à terme Taux variable</u>	<u>473 073</u>			
TD TV 12/98-02/2009	4 573	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 03/99-03/2009	8 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 02/00-05/2010	30 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 06/00-08/2010	16 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 06/00-11/2009	10 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 10/00-11/2010	6 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 02/01-02/2011	9 500	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 12/03-12/2014	50 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 12/04-11/2014	35 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 10/05-11/2015	8 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 12/05-01/2016	20 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 12/05-12/2015	20 000	EUR	REVISABLE	BP Val de France
TD TV 05/06-07/2016	17 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 02/07-03/2017	35 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 06/07-07/2017	40 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 11/07-12/2017	35 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 06/07-06/2017	10 000	EUR	REVISABLE	BP Bourgogne & Franche Comté
TD TV 06/07-06/2017	50 000	EUR	REVISABLE	BP Occitane
TD TV 06/07-06/2017	30 000	EUR	REVISABLE	BP Provence & Corse
TD TV 12/07-01/2018	39 000	EUR	REVISABLE	BFBP
<u>Emprunt subordonnés à terme Taux fixe</u>	<u>51 294</u>			
TD TF 12/97-06/2010	18 294	EUR	FIXE	BFBP
TD TF 11/99-11/2009	33 000	EUR	FIXE	BFBP
<u>Emprunts subordonnés à durée indéterminée Taux variable</u>	<u>60 280</u>			
TD TV 12/1998	30 490	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 09/1995	30 490	EUR	REVISABLE	BFBP
<u>Titres subordonnés à durée indéterminée Taux fixe</u>	<u>58 000</u>			
TD TF 09/1995	35 000	EUR	FIXE	MGEN
TD TF 09/1995	23 000	EUR	FIXE	BRED
Total des emprunts	643 347	Montant ventilé par durée restant à courir, disponible en annexe		
Dépôts de garantie caractère mutuel	854			
Dettes rattachées	4 863			
Total dettes subordonnées	649 064			

Conditions du remboursement : l'emetteur s'interdit de procéder pendant la durée de l'emprunt à l'amortissement

Condition de la subordination : les titres subordonnés seront remboursés à un prix égal au pair

VENTILATION D'ELEMENTS DE PASSIF SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

PASSIF	DUREE RESTANT A COURIR					TOTAL
	< 3 mois	3 mois < 1 an	1 an < 5 ans	5 ans > 10 ans	non ventilé	
DETTES SUR ETS DE CREDIT A TERME	2 705 585	20 000	728 301	481 000		3 934 886
DETTES SUR LA CLIENTELE A TERME	50 174	578	34 522	16 876		102 150
DETTES REPRESENTES PAR UN TITRE	357 161	20 030	167 950	30 000		575 141
EMPRUNTS SUBORDONNES	12 573	43 000	79 794	389 000	118 980	643 347

Note 12

TABEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES HORS FRBG ET DES INTERETS MINORITAIRES

	CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE					TOTAL	INTERETS MINORITAIRES	
	CAPITAL EMIS	PRIMES D'EMISSION	RESERVES & RAN	ECARTS DE REVALUATION	PLUS/DE MOINS DE CONTRIBUTION CONSOLIDANTE		RESULTAT DE L'EXERCICE	INTERETS MINORITAIRES
POSITION au 31/12/2006	292 187	233 146	452 114		-16 626	988 777		62 265
Variations de capital de l'entreprise consolidante	9 781					9 781		
Reclassement d'élimination parts sociales détenues par SGTI en 2006	-17 665		1 039		16 626	0		
Résultat consolidé de l'exercice N-1			47 956			-47 956		
Résultat consolidé de l'exercice			-5 916			37 877		1 879
Distribution de l'exercice			-49			-5 916		
Incidence des changements de méthode comptable			-3			-49		
Autres variations						-3		36
POSITION au 31/12/2007	284 303	233 146	475 141	0	0	1 030 467		64 180
Variations de capital de l'entreprise consolidante	19 632					19 632		
Résultat consolidé de l'exercice N-1			37 877			-37 877		
Résultat consolidé de l'exercice			-12 563			43 197		2 331
Distribution de l'exercice			0			-12 563		
Incidence des changements de méthode comptable			5			0		
Déconsolidation de parassienne de crédit						5		-585
Autres variations								45
POSITION au 31/12/2008	303 935	233 146	500 460	0	0	1 080 738		65 971

REPARTITION DU RESULTAT NET COMPTABLE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

SOCIETES	RESULTAT NET COMPTABLE 31/12/2008	RESULTAT NET COMPTABLE 31/12/2007
ACTIVITE BANCAIRE	43 197	39 756
GESTION DE PORTEFEUILLE		
DIVERS		
Total	43 197	39 756
dont résultat groupe	43 197	37 877
dont résultat minoritaire	2 331	1 879

Note 13

INTERETS ET ASSIMILES

Intérêts et assimilés	2008		2007	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations avec établissements de crédit	-242 538	95 790	-241 291	120 186
Opérations avec la clientèle	-48 951	322 751	-40 726	285 236
Opérations de crédit-bail		28 015		18 586
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	-51 022	29 485	-39 865	30 225
Opérations de macro-couverture	-75 049	86 833	-62 209	63 802
dotations nettes aux provisions sur intérêts douteux		758		890
Total intérêts et assimilés	-417 560	563 632	-384 091	518 925

Note 14

REVENU DES TITRES A REVENU VARIABLE

Produits sur titres à revenu variable	2008	2007
Actions et autres titres à revenu variable	3 006	1 502
Dividendes reçus sur titres de l'activité de portefeuille	2 195	1 444
Dividendes reçus sur titres de participation et assimilés	33 512	36 585
TOTAL	38 713	39 531

Note 15

COMMISSIONS

Commissions	2008			2007		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	-6 427		-6 427	-5 798		-5 798
Opérations sur moyens de paiement	-551	1 039	488	-558	369	-189
Opérations avec la clientèle	-507	18 249	17 742	-242	3 442	3 200
Opérations sur titres		102	102	-6	90	84
Opérations de change			0			0
Engagements hors-bilan		12 281	12 281	-479	10 984	10 505
Prestations de services financiers	-37	2 282	2 245	-67	14 506	14 439
Total commissions et assimilées	-7 522	33 953	26 431	-7 150	29 391	22 241

Note 16

GAIN OU PERTE SUR OPERATION DU PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

Gain ou perte sur portefeuille de placement et assimilés	2008	2007
RESULTAT SUR TITRES DE TRANSACTION		24
RESULTAT SUR OPERATIONS DE CHANGE	1 484	190
RESULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	-612	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGE SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	536	708
TOTAL	1 408	922

Note 17

GAIN OU PERTE SUR OPERATION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET ASSIMILES

Gain ou perte sur portefeuille de placement et assimilés	2008	2007
DOTATIONS POUR DEPRECIATIONS	-33 413	-9 679
REPRISES SUR DEPRECIATIONS	9 050	797
MOINS VALUES DE CESSION	-129	-2 599
PLUS VALUES DE CESSION	2 649	13 186
AUTRES ELEMENTS	-1 909	-2 657
TOTAL	-23 752	-952

Note 18

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

FRAIS GÉNÉRAUX	2008	2007
<u>Frais de personnel</u>		
Salaires et traitement	-19 131	-21 264
Charges de retraite	-2 489	-2 169
Autres charges sociales	-6 672	-6 610
Intéressement des salariés	-1 415	-1 558
Participation des salariés	-1 625	-2 040
Impôts et taxes liés aux rémunérations	-2 005	-1 662
Sous-total charges de personnel	-33 337	-35 303
<u>Autres charges d'exploitation</u>		
Impôts et taxes	-3 131	-3 022
Autres charges générales d'exploitation	-34 603	-31 336
Sous-total autres charges générales d'exploitation	-37 734	-34 358
TOTAL	-71 071	-69 661

Les rémunérations brutes des mandataires sociaux pour l'année 2008, s'élèvent à 346 milliers d'euros

Note 19

COUT DU RISQUE

CÔUT DU RISQUE	2008			2007				
	Dotations/ Reprises	Pertes non couvertes par provisions	Récup. sur créances amorties	Net	Dotations/ Reprises	Pertes non couvertes par provisions	Récup. sur créances amorties	Net
<u>Dépréciations</u>				0				0
Encours interbancaires	2 580	-351	230	2 459	-5 005	122	-4 915	
Encours sur la clientèle	-153			-153			-1	
Titres et débiteurs divers	2 427	-351	230	2 306	-5 005	122	-4 916	
<u>soins - total</u>								
<u>Provisions</u>								
Engagements hors-bilan	-31 432			-31 432	-1 575		-1 575	
Risques clientèle	838			838	3 830		3 830	
<u>soins - total</u>	-30 594	0	0	-30 594	2 255	0	2 255	
Total coût du risque	-28 167	-351	230	-28 288	-2 750	122	-2 661	

Note 20

RESULTAT SUR ACTIFS IMMOBILISES

Résultat sur actifs immobilisés	2008			2007			TOTAL
	Participations et Autres	titres d'investissement	Immo/corp. (et incorp.)	TOTAL	Participations et Autres	titres d'investissement	
Dotations / Reprises sur dépréciations	-1 469			-1 469	2 427		2 427
Plus ou moins valeurs de cession	-325		107	-218	-1 888	3	-1 885
Résultat sur valeurs immobilisées	-1 794		107	-1 687	539	3	542

Note 21

IMPOTS

IMPOTS	2008	2007
IMPOT EXIGIBLE	267	22 195
IMPOT DIFFERE	7 932	7 504
TOTAL	8 199	29 699

IMPOT DIFFERE DETAILLE PAR NATURE

NATURE DES IMPOTS DIFFERES	Impôts différés 2008	Mouvements 2008		Impôts différés 2007
		Charges ou crédits d'impôt	Ajustement impôt différé changement de méthode	
<u>Impôt différé social</u>				
Indemnités Prêts d'Accession à la Propriété	0			0
<u>Impôts différés consolidés</u>				
Crédit bail : construction	751	-38		789
Participation	-551	152		-703
Provisions réglementées	0			0
Provisions congés payés	-8	-1		-7
OPCVM	-19 023	-1 027		-17 997
Prets à taux zéro	0			0
Gie fiscaux	22 618	3 958		18 660
Organic	-254	-38		-216
Fiscalisation du résultat du FCP Capi Ct	33 334	2 839		30 495
Cession interne	-524	-524		0
Réserve latente	10 557	3 421		7 136
Provision R&C réserve latente	921	186		735
Retraite	-1 960	51		-2 011
Provision R&C clientèle	-805			-805
Provision R&C produits dérivés	-848	-848		0
Provision R&C redressement urssaf	-1 882	-1 882		0
intérêts courus non déductibles	-112	77		-189
Provision R&C dépôt de garantie amaren 2	-5 215	1 384		-6 599
Approche par composant / amortissement	-12	12		-24
Actualisation dépréciation créances douteuses	-753	209		-962
Provision R&C P.E.L	-16	1		-17
+ - value en sursis d'imposition	8 583			8 583
<u>sous-total impôts différés consolidés</u>	44 801	7 932	0	36 868
TOTAL	44 801	7 932	0	36 868

RATIONALISATION DE L'IMPOT

	2008
+ Résultat net consolidé	45 528
+ Impôt de l'exercice	8 199
+/- différences fiscales permanentes hors IS	-19 941
+/- retraitements consolidés permanents	445
- Résultat des sociétés en équivalence	0
= Résultat fiscal consolidé (B)	34 231
x taux d'impôt théorique	33,33%
= Impôt théorique	-11 410
+ avoirs fiscaux	0
+ Effets de l'intégration fiscale	323
+ Contributions exceptionnelles	-266
+ Impôts au taux réduit	0
+ Redressements fiscaux	3 153
+ Différences de taux DOM TOM	-221
+ Impôts différés sur + value en sursis d'imposition	0
+ Utilisation des déficits antérieurs	0
+ Correction sur exercice antérieur	-11
+ Provisions pour risques et charges	0
+ Défiscalisation des parts Capi rachetées	155
+ Crédit d'impôt	116
+ Autres	-38
+ Effets variation taux d'impôt	0
	reste à justifier
	0
= Charge d'impôt consolidée de l'exercice (A)	-8 199
dont : - impôt exigible	-267
- impôt différé	-7 932

Note 22

HORS-BILAN	2 008	2 007
ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Engagements en faveur d'Etabl. de Crédit		5 000
Engagements en faveur de la clientèle	426 171	593 676
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
Engagements d'ordre d'établ. de crédit	3 410	3 149
Engagements d'ordre de la clientèle	10 507 284	9 783 138
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Tit. acquis av. faculté rachat/reprise		
Autres engagements donnés		
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Engagements reçus d'Etabl. de crédit		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
Engagements reçus d'Etabl. de crédit	26	0
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Titres vendus av. fac. rachat/reprise		
Autres engagements reçus		

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS DERIVES

INSTRUMENTS DERIVES	OPERATIONS DE COUVERTURE		AUTRES OPERATIONS	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
OPERATIONS FERMES				
<i>SUR MARCHES ORGANISES ET ASSIMILES</i>	0			0
<i>SUR MARCHES DE GRE A GRE</i>	3 707 181	-18 981	0	0
SWAPS, CONTRAT D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET AUTRES CONTRATS A TERME	3 707 181	-18 981	0	0
<i>CONTRATS DE CHANGE A TERME</i>	182 556	17 411		
CONTRAT DE CHANGE EURO A RECEVOIR / DEVISE A LIVRER	182 556	17 411		
OPERATIONS CONDITIONNELLES				
<i>SUR MARCHES ORGANISES ET ASSIMILES</i>	0		0	0
AUTRES OPTIONS VENDUES				
<i>SUR MARCHES DE GRE A GRE</i>	1 520 000	-6 513		
OPTIONS DE TAUX ACHETES	850 000	79		
OPTIONS DE TAUX VENDUES	670 000	-6 592		
Total	5 409 737	-8 083	0	0

INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL

INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL	2008	2007
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL EN ACTIVITE	516	513
Techniciens des métiers de la banque	396	399
Cadres	120	114

ACTIF	2008	2007	Notes
Opérations interbancaires et assimilées	450 026	465 497	1
Opérations avec la clientèle	7 898 004	7 339 820	2
Opérations de crédit-bail et assimilées	296 159	199 564	
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	823 023	773 845	3
Participations, Parts dans les entreprises liées, titres détenus à long terme autres	797 413	638 954	4
Immobilisations corporelles et incorporelles	19 358	16 807	5
Ecart d'acquisition			
Comptes de régularisation et actifs divers	225 348	155 910	
TOTAL ACTIF	10 509 331	9 590 397	

PASSIF	2008	2007	Notes
Opérations interbancaires et assimilées	4 100 737	3 653 390	6
Opérations avec la clientèle	3 382 791	3 382 451	7
Dettes représentées par un titre	576 365	212 551	8
Comptes de régularisation et passifs divers	196 690	190 203	
Ecart d'acquisition			9
Provisions	82 605	52 739	10
Dettes subordonnées	649 064	648 447	11
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	374 369	355 969	
Intérêts minoritaires	65 971	64 180	12
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)	1 080 739	1 030 467	12
-Capital souscrit	303 936	284 303	
-Primes d'émission	233 146	233 146	
-Réserves consolidées et autres (+/-)	500 460	475 141	
-Résultat de l'exercice (+/-)	43 197	37 877	
TOTAL PASSIF	10 509 331	9 590 397	

COMPTE DE RESULTAT	2008	2007	Notes
Intérêts et produits assimilés	563 632	518 925	13
Intérêts et charges assimilés	-417 560	-384 091	13
Revenu des titres à revenu variable	38 713	39 531	14
Commissions (produits)	33 953	29 391	15
Commissions (charges)	-7 522	-7 150	15
Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation	1 408	922	16
Résultat sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-23 752	-952	17
Autres produits d'exploitation bancaire	2 749	1 808	
Autres charges d'exploitation bancaire	-16 323	-11 351	
Produits nets des autres activités	8	26	
PRODUIT NET BANCAIRE	175 306	187 059	
Charges générales d'exploitation	-71 071	-69 661	18
Dotations aux amort.et dépréciation sur immo. incorporelles et corporelles	-2 276	-2 855	
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	101 959	114 543	
Coût du risque	-28 288	-2 661	19
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	73 671	111 882	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou perte sur actifs immobilisés	-1 687	542	20
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	71 984	112 424	
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	-8 199	-29 699	21
Reprises nettes sur écarts d'acquisition			
Dotations / Reprises au FRBG	-18 257	-42 969	
Intérêts minoritaires	2 331	1 879	
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	43 197	37 877	

HORS-BILAN	2008	2007	Notes
<u>Engagements donnés</u>			
-Engagements de financement	426 171	598 676	22
-Engagements de garantie	10 510 694	9 786 287	22
-Engagements sur titres			
<u>Engagements reçus</u>			
-Engagements de financement			
-Engagements de garantie	26	0	22
-Engagements sur titres	5 000		22

CASDEN Banque Populaire
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2008

**PRINCIPES COMPTABLES ET PRESENTATION DES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES**

Les comptes consolidés du Groupe CASDEN sont établis conformément aux dispositions de la réglementation française relative à la consolidation des comptes des établissements de crédit, énoncées dans le règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) n°99-07 du 24 novembre 1999 relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

La CASDEN applique depuis l'exercice 2000 le règlement CRC n° 2000-04 modifié du 4 juillet 2000 relatif aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros avec un comparatif sur deux exercices, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.

I/ PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dans le respect des dispositions du règlement du CRC n° 99-07, la CASDEN applique pour la détermination de son périmètre de consolidation un seuil de matérialité. Les états financiers consolidés incluent les comptes de la CASDEN et de toutes les filiales et participations détenues directement ou indirectement dont le total du bilan est supérieur à 1 % du total du bilan consolidé du Groupe Casden.

L'examen des caractéristiques de l'opération AMAREN II au regard des dispositions de l'avis n°2004-D du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC a conduit à ne pas consolider le fonds commun de créances AMAREN II.

II/ SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT

Les entreprises sous le contrôle exclusif de la CASDEN et dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières sont consolidées par intégration globale.

III/ SOCIETES TRAITEES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE

Les entreprises contrôlées de manière conjointe sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires de sorte que la politique financière et opérationnelle en résulte.

IV/ SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Les entreprises dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sont mises en équivalence. De même, celles sous contrôle exclusif ou conjoint ayant une structure de comptes différente et dont l'activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de l'entreprise consolidante sont mises en équivalence.

V/ MODALITES DE CONSOLIDATION

Les comptes ont fait l'objet de retraitements d'homogénéité pour l'application des méthodes d'évaluation retenues par le groupe.

VI/ SOCIETES SORTIES DU PERIMETRE

PARNASSIENNE DE CREDIT a fait l'objet d'un transfert universel de patrimoine dans les comptes de la BMF en 2008.

VII/ SOCIETES ENTREES DANS LE PERIMETRE

Aucune entrée en 2008.

VIII/ OPERATIONS RECIPROQUES

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une importance significative au niveau des comptes consolidés ont été éliminés. Les résultats de cessions internes portant sur un secteur d'activité sont maintenus en réserves.

IX/ CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE SUR 2008

Néant

X/ OPERATIONS DE CREDIT BAIL & ASSIMILEES

Les opérations de crédit bail sont portées au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière (règlement n° 99-07), ces encours sont substitués à ceux déterminés d'après les règles juridiques et fiscales.

Les opérations assimilées comprennent les locations avec option d'achat et les locations financières définies dans l'Instruction 91-06 article 4. Ces opérations sont inscrites à l'actif du bilan d'après la comptabilité dite financière ; ces encours sont substitués à ceux déterminés d'après les règles juridiques et fiscales.

La réserve latente obtenue par différence entre les encours financiers et les encours comptables est inscrite parmi les réserves consolidées pour son montant net d'imposition différée (instruction n° 91-06 du 14/06/91).

XI/ CREDITS A LA CLIENTELE

Les crédits à la clientèle comprennent essentiellement des crédits à la consommation et des prêts immobiliers consentis à des personnes physiques ou à des personnes morales. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts de retard et les pénalités afférents aux créances douteuses sont comptabilisés lors de leur encaissement et par priorité par rapport aux intérêts du prêt et au capital.

La CASDEN applique le règlement du CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit. Les encours de crédits sont classés conformément au disposition du règlement comme suit :

Créances saines

Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas, tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Créances douteuses

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 modifié du Comité de la Réglementation Comptable, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière. Pour les collectivités locales, le délai réglementaire de neuf mois a été ramené à six mois.

Depuis le 1er janvier 2007, cette identification s'applique aux découverts, en application du nouvel article 3 bis du règlement 2002-03 modifié par le règlement 2007-06.

Cette évolution ne s'est pas traduite par la constatation de nouvelles dépréciations au titre des encours par prélèvement sur capitaux propres, tant sur les découverts que sur les créances déclassées par contagion. En effet, l'obligation réglementaire de déclasser en douteux de ces créances n'a pas eu d'impact sur l'appréciation du risque, par la Casden, sur les encours concernés au 31/12/2006 et donc dans le bilan d'ouverture 2007.

- Suite à l'homologation du ratio Mac Donough par la Commission Bancaire et aux préconisations de la Banque Fédérale des Banques Populaires, la Casden Banque Populaire a homogénéisé les traitements bâlois et comptable, du déclasser en créances douteuses :

- des dossiers en surendettement :

et

- des Prêts Mutualistes Garantis (engagements en hors-bilan des crédits effectués par les Banques Populaires aux sociétaires Casden).

Les dépréciations pour créances douteuses sont affectées en déduction d'actif, et celles relatives aux prêts mutualistes accordés par les Banques Populaires et garantis par la Casden, font l'objet d'une provision au passif.

Le déclasser d'une créance en encours douteux entraîne, le transfert de l'encours total des créances sur une même contrepartie, même si l'analyse du risque conduit à ne déprécier que les intérêts enregistrés et non encaissés. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute, mais dépréciés à due concurrence, et inscrits en produit net bancaire. Les commissions dues non perçues sur clients douteux sont en coût du risque.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises », il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées, et pour lesquelles, un passage en perte est envisagé. Le classement en douteux compromis intervient nécessairement lors de la déchéance du terme. La règle de la « contagion » ne s'applique pas pour le passage de douteux en douteux compromis. Pour les créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non encaissés ne sont pas enregistrés.

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées après analyse individuelle des dossiers, en tenant compte des garanties et déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ce dernier correspondant au taux contractuel. Les dotations et les reprises de dépréciation constatées, pour risque de non recouvrement, sont enregistrées en « Coût du risque », à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ».

Les créances passées en perte sur l'exercice ainsi que les récupérations sur créances amorties sont inscrites en ligne «Coût du risque» du compte de résultat, pour la partie du capital et en « Intérêts et produits assimilés», pour la partie des intérêts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Créances restructurées

Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur, maintenues en défaut dans le calcul du ratio Mac Donough, sont déclassées dans la catégorie douteuse et dépréciées en comptabilité.

Il en résulte que les dépréciations constatées, doivent au moins couvrir le montant des décotes résiduelles, pour les prêts restructurés hors conditions de marché.

XII/ TITRISATION AMAREN II

Une garantie a été constituée sous la forme d'un surdimensionnement des créances cédées au fonds AMAREN II en 2004, pour un montant de 25 641 M€.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce surdimensionnement a été comptabilisé à l'actif parmi les créances distribuées. Il a été calculé de telle sorte à assurer sur la durée de vie de l'opération, la couverture des pertes pouvant affecter le portefeuille cédé avec un intervalle de confiance de 90%.

En application de ces mêmes modalités de calcul, il a été provisionné au 31 décembre 2008 à hauteur de 15 149M€.

XIII/ EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Les frais inhérents à l'émission des emprunts obligataires sont considérés comme une charge de l'exercice au cours duquel l'émission a eu lieu. Les primes de remboursement sont réparties sur la durée des emprunts obligataires car les conditions qui prévalent lors de la fixation de ces primes conduisent à les considérer comme l'une des composantes du taux d'intérêt lié à ces ressources. Elles sont classées en compte de régularisation.

XIV/ CONVERSION DES ACTIFS ET PASSIFS LIBELLES EN DEVISES

Les actifs, passifs et les engagements hors-bilan libellés en devises, monétaires ou non monétaires, sont convertis aux cours de change officiel à la date de clôture de l'exercice. Les pertes et gains résultant de ces conversions ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat.

XV/ PORTEFEUILLE TITRES

A/ TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT

Ces portefeuilles suivent les règles d'évaluation du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et de l'Instruction 90-03 de la Commission Bancaire. A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués individuellement à leur valeur de marché. La moins-value latente correspondant à l'écart entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition fait l'objet d'une provision. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Ces portefeuilles se retrouvent au bilan dans les postes "Effets Publics et Valeurs Assimilées", "Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe" et "Actions et Autres Titres à Revenu Variable".

Conformément aux possibilités qu'offre le règlement CRB n°90-01, l'option d'étalement de la surcote ou décote sur l'ensemble du portefeuille des titres de placement à revenus fixes a été retenue. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement fait l'objet d'un amortissement actuariel sur la durée de vie résiduelle des titres.

Conformément aux dispositions du communiqué conjoint du 15 octobre 2008 des régulateurs et normalisateurs français (AMF, CNCC, CB et ACAM), en l'absence d'un marché actif, les obligations Amaren II, dont les sous jacents sont des crédits immobiliers titrisés octroyés par la Casden Banque Populaire, ont été valorisées à l'aide d'un modèle interne (mark to model) au 31 décembre 2008. La dépréciation en résultant a été enregistrée dans les comptes, elle s'élève à 4 754 K€ au 31 décembre 2008.

B/ TITRES D'INVESTISSEMENT

Les titres de créances négociables, les obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable classés en titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition sur la ligne "Obligations et autres Titres à Revenu Fixe". La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement fait l'objet d'un amortissement actuariel sur la durée de vie résiduelle des titres.

C/ IMMOBILISATIONS FINANCIERES HORS TITRES D'INVESTISSEMENT (article 3.2 CRB 90-01)

Un titre est considéré comme une immobilisation financière lorsqu'il est destiné à servir de façon durable à l'activité de l'établissement.

Les participations, les parts dans les entreprises liées, les autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais.

A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur coût d'acquisition. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, la quote-part de situation nette et la valeur boursière.

XVI/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le CRC a émis un règlement (CRC 2002-10) applicable aux comptes individuels à partir du 01/01/2005 autant pour les immobilisations corporelles qu'incorporelles et le règlement 2004-06 sur la définition et l'évaluation des actifs s'applique également à compter du 01 janvier 2005.

▪ Immobilisations corporelles d'exploitation

Les encours bruts sont ventilés en composant, la décomposition en composants est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien.

Les coûts d'emprunt ne rentrent pas dans la détermination de la valeur brute des immobilisations.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

<i>Composants</i>	<i>Durée d'utilité</i>
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/couverture / étanchéité	20-40 ans
Fondations / ossatures	30- 60 ans
Ravalement	10-20 ans
Equipements techniques	10-20 ans
Aménagements techniques	10-20 ans
Aménagements intérieurs	8-15 ans

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle et sur leur durée d'utilisation. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. La valeur résiduelle des composants autres que le terrain et les façades non destructibles sont réputées nulles.

Les immobilisations d'exploitation présentant un indice objectif de dépréciation sont dépréciées, les dotations sont alors enregistrées en « dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué conformément aux lois de finances de 1977 et 1978.

Les immobilisations acquises en crédit bail par la banque figurent à la rubrique "Immobilisations", les dotations aux amortissements correspondants à ces actifs sont inscrites à la rubrique "Dotations de l'exercice au compte d'amortissements" du compte de résultat. L'approche par composant a été effectuée pour l'immobilisation acquise en crédit bail.

Les biens mobiliers ne font pas l'objet de l'approche par composant, ils sont amortis selon les durées d'utilisation présentées ci-dessous :

<i>Biens</i>	<i>Durée d'utilité</i>
Mobilier	6-8 ans linéaire
Matériel de bureau	5 ans dégressif
Matériel informatique	3-5 ans dégressif

▪ Immobilisations incorporelles

Conformément aux possibilités fiscales, les logiciels font l'objet d'un amortissement exceptionnel dérogatoire sur un an.

XVII/ PROVISIONS & FRBG

Les provisions comprennent les provisions sur engagements par signature, les provisions latentes sur instruments financiers à terme, les provisions sur litiges, ainsi que les engagements pour passifs sociaux.

1) Les passifs sociaux sont provisionnés conformément à la recommandation 2003 R 01 du Conseil national de la Comptabilité.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- À la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité ;
- Minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- Minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques
 - des évolutions des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires)
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- Pour le complément de pension bancaire CAR, le taux d'actualisation retenu est de 3,82% et le rendement attendus des actifs de 4,30% ; le taux d'inflation retenu est de 1,8%.
- Pour les médailles du travail, le taux d'actualisation est de 3.54% ;
- Pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu est de 3.79%.

La méthode du corridor est appliquée pour les engagements de retraite et assimilés. La fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure au plus haut de 10% de la valeur des engagements ou des fonds externes n'est pas comptabilisée ; la fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée moyenne des engagements concernés, à compter de l'exercice suivant.

En 2008, aucun écart actuariel n'a dépassé les bornes du corridor. Les effets résultat relatifs à la variation des engagements et comptabilisés au cours de l'exercice correspondent donc :

- aux droits supplémentaires acquis par les salariés (charges)
- aux droits liquidés sur la période (produits)
- aux coûts financiers des engagements existants en début d'exercice (charges)
- au rendement attendu des placements venant en couverture des engagements.

Les indemnités de fin de carrière sont couvertes par un contrat souscrit auprès de Parnasse MAIF.

2) – Provisions au titre de l'attribution d'action gratuite de Natixis aux salariés (SAGA)

Dans le cadre du schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) autorisés par les assemblées générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007, les salariés de la Banque Populaire ont reçu en 2007 un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation).

Les titres destinés à être attribués aux salariés de la Banque Populaire ont été acquis par Natixis en 2007 et seront facturés en novembre 2009 lors de leur attribution. Le coût avait fait l'objet d'un provisionnement intégral dès l'exercice 2007 pour un montant de 513.000 euros sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis et tenant compte d'un taux de turn over. La CASDEN n'a pas comptabilisé l'impact du CRC 2008-15 du 4 décembre 2008 visant à faire une reprise de 473.000 euros par report à nouveau et une dotation de provision risques et charges de 252.000 euros en raison de sa non-significativité.

3) – Provisions épargne-logement

En application de l'avis 2006-02 du CNC, les risques relatifs aux comptes et plans épargne logement ont fait l'objet à compter du 1er janvier 2007 d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement.

Les risques couverts sont de deux nature :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futures.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle.

Le modèle retenu est celui qui s'applique au niveau du Groupe Banque Populaire pour l'établissement des comptes consolidés.

4) Les CDS et CDO en portefeuille sont assimilées à des garanties financières pour lesquelles CASDEN est vendeur d'une protection. Conformément aux dispositions du communiqué conjoint du 15 octobre 2008 des régulateurs et normalisateurs français AMF, CNCC, CB et ACAM, ces garanties financières ont été évaluées sur la base de modèles internes (mark to model) au 31 décembre 2008. La perte potentielle estimée a été provisionnée. Le montant de la provision s'élève à 31 700k€ au 31 décembre 2008.

5) Les autres provisions affectées à des engagements hors-bilan notamment les crédits faits par les Banques Populaires aux sociétaires CASDEN, les crédits gérés par notre filiale BMF, et les risques hors exploitation font l'objet d'une provision au passif du bilan

6) Le poste "fonds pour risques bancaires généraux" enregistre les montants que le Conseil d'Administration de la banque décide d'affecter à la couverture de risque à caractère général. Ce poste correspond au montant porté dans le calcul des fonds propres réglementaires.

XVIII/ CAPITAUX PROPRES

Les CCI émis par la Banque Populaire en application des articles 19 sexdecies à 19 duovicies de la loi n° 47.1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération sont exclusivement souscrits et libérés par Natixis détenue à parité par le Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Epargne

Les titulaires de CCI disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent. Selon les termes du protocole signé le 6 juin 2006 entre les deux Groupes, les CCI détenus par Natixis représentent 20% du capital social de la banque. Lors des nouvelles augmentations de capital par émission de parts sociales, cette proportion sera maintenue par l'émission au nominal dans le même temps de nouveaux CCI souscrits par Natixis. En 2008, CASDEN BANQUE POPULAIRE a augmenté son capital social d'un montant de 80 002 000 euros. De ce fait, CASDEN BANQUE POPULAIRE a dû émettre 2.353.000 Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI) représentant un montant de 20.000.500

Les CCI sont des valeurs mobilières représentatives d'une part du capital de la banque, émises pour la durée de la banque et dépourvues de droit de vote. Les CCI ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social atteint à la clôture de l'exercice précédent. Ils sont librement négociables, toutefois la cession des CCI devra être agréée préalablement par le Conseil d'administration de la Banque Populaire.

La rémunération des CCI doit être au moins égale à celle versée aux parts sociales. Elle est décidée par l'assemblée générale en fonction des résultats de l'exercice. Son paiement, pour tout ou partie, peut être fait en numéraire ou en CCI.

XIX/ ECART D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition correspond à la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs, passifs et éléments de hors bilan de l'entreprise acquise.

Les écarts d'évaluation sont la différence entre la valeur d'utilité réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs et éléments de hors bilan de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments.

Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur cinq ans, sauf si les montants qu'ils représentent sont "non significatifs" dans ce cas ils sont par exception amortis sur l'exercice.

En cas de cession partielle des titres, l'écart restant à amortir est repris au prorata du nombre total de titres détenus.

XX/ COMPTE DE RESULTAT

– Intérêts et assimilés, commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation.

- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

– Revenus des titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale. Ils sont enregistrés en "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

– Charges générales d'exploitation – frais de personnel

Les frais de personnel comprennent non seulement les salaires et traitements mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies).

La charge annuelle relative aux régimes à cotisations définies comprend :

- Les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;

- Le coût financier (effet d'actualisation) ;
- Le rendement brut des actifs de couverture ;

L'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

- Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés, conformément à la définition réglementaire du caractère exceptionnel d'un résultat.

- Impot

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend en sus de l'impôt exigible,

- les impôts différés provenant des écritures de consolidation, des décalages temporaires entre la prise en compte d'un résultat comptable et d'un résultat fiscal et des déficits fiscaux reportables des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation.
- les impôts latents provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments de bilan.

La méthode du report variable et la conception étendue, rendues obligatoires par le CRC 99-07 ont été appliquées.

Le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33,1/3 % en 2008 (même taux qu'en 2007). A ce taux s'ajoute la contribution sociale de 3,3%.
Le taux d'impôt différé retenu est de 34,43%.

Le régime de l'intégration fiscale continue à s'appliquer au groupe CASDEN en 2008 et concerne les filiales suivantes : BMF, Inter Promo, Parnasse Finance, Parnasse Service, SGTI, SAS Finance, Parnasse Espace 1 et Parnasse Espace 2. A ce titre, la CASDEN est seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale de 3,3%.

XXI/ ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les risques encourus sur ces opérations font l'objet d'un système permanent de mesure de résultats et de positions, de surveillance et de contrôle permanent avec des limites déterminées par la Direction Générale.

- Instruments fermes de taux

Les contrats sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale.

En application des règlements 90-15 et 92-04 du CRBF, les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan)
- positions spéculatives
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges sur les éléments couverts en "intérêts et produits ou charges assimilés". Le poste "gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation" est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste "intérêts et produits ou charges assimilés".

Les contrats en position ouverte isolée font l'objet d'une provision en cas de moins-values latentes. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées.

Les contrats portés en gestion spécialisée sont valorisés selon les méthodes du coût de remplacement ou obligataire après prise en compte d'une décote pour tenir compte du risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Les soultes constatées lors de la résiliation ou l'assignation de contrats d'échange de taux sont rapportées immédiatement en compte de résultat.

▪ Instruments conditionnels

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les décotes font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

▪ **Instruments de change**

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché.

Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises.

Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement 90-15 modifié du CRBF.

XXII/ ENGAGEMENTS DONNANT LIEU A MISE EN GARANTIE D'ACTIFS

Dans le cadre des dispositions prises par l'Etat pour faciliter le financement de l'économie, CASDEN BANQUE POPULAIRE a bénéficié d'un emprunt de la SFEF pour un montant de 25 956 K€, emprunt garanti par un nantissement de portefeuille de créances résultant de prêts dont l'objet est le crédit automobile. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la SFEF s'élève à 49 millions d'euros

XXIII/ EVENEMENT POST-CLOTURE

Néant

XXIV/ ENGAGEMENTS DE GARANTIE DE LIQUIDITE ET DE SOLVABILITE DES BANQUES POPULAIRES

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque fédérale des Banques populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31 et L. 512-12 du Code monétaire et financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques populaires (art. 1^{er}).

Le réseau des Banques populaires comprend les Banques populaires, les sociétés de caution mutuelle leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques populaires.

En tant que la Banque Fédérale bénéficie du système de garantie, les Banques populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin, d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques Populaires. Ainsi le 2 avril 2007 la Banque Fédérale a signé, conjointement avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, une convention de double affiliation avec Natixis, à la suite de l'agrément donné le 30 mars 2007 par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale, d'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques Populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des sociétés de caution mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit Maritime mutuel, dont la Banque Fédérale est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du Code monétaire et financier, la liquidité et la solvabilité des Caisses de crédit maritime mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques Populaires d'adossement.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES

Note N°

Périmètre de consolidation : activité, adresse.	
Périmètre de consolidation : pourcentage d'intérêt et de contrôle	
Opérations interbancaires & assimilées (actif)	1
Opérations avec la clientèle (actif)	2
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3
Ventilation des encours sains	
Ventilation des encours douteux	
Indications des surcotes et décotes sur titres de placement et investissement	
Ventilation d'éléments d'actif selon durée restant à courir	
Participations, parts dans entrep liées, et autres titres détenus à long terme	4
Titres de participations non consolidés	
Mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles	5
Opérations interbancaires & assimilées (passif)	6
Opérations avec la clientèle (passif)	7
Dettes représentées par un titre	8
Ecart d'acquisition négatifs et écarts d'acquisition positifs	9
Provisions pour risques et charges	10
Détails des dettes subordonnées	11
Ventilation d'éléments de passif selon durée restant à courir	
Tableau de variation des capitaux propres et intérêts minoritaires	12
Répartition du résultat net comptable par secteur d'activité	
Intérêts et assimilés	13
Produits des titres à revenu variable	14
Commissions	15
Gain et perte sur opération du portefeuille de négociation	16
Gain et perte sur opération du portefeuille de placement et assimilés	17
Charges générales d'exploitation	18
Coût du risque	19
Résultat sur actifs immobilisés	20
Impôts, impôt différé détaillé par nature	21
Rationalisation de l'impôt	
Hors-bilan	22
Opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt	
Informations relatives au personnel	

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

DENOMINATION SOCIALE	SIEGE SOCIAL	ACTIVITE
<u>ETABLISSEMENTS DE CREDIT</u>		
CASDEN BANQUE POPULAIRE	91, cours des Roches 77186 NOISIEL	BANQUE
BANQUE MONETAIRE ET FINANCIERE (BMF)	91, cours des Roches 77186 NOISIEL	BANQUE
<u>ENTREPRISES A CARACTERE FINANCIER</u>		
PARNASSE FINANCE	91, cours des Roches 77186 NOISIEL	HOLDING Prendre des participations pour son compte et celui de tiers dans toutes sociétés
CAPITALISATION COURT TERME N°1	16/18 rue Jules César 75012 Paris	FCP Monétaire
SOCIETE DE GESTION ET DE TRANSACTION IMMOBILIERE (SGTI)	91, cours des Roches 77186 NOISIEL	SARL

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

DENOMINATION SOCIÉTÉ	BIS FRANCAIS	METHODE	TAUX DE CONTRÔLE		TAUX D'INTERET	
			31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
<u>ETABLISSEMENTS DE CREDIT</u>						
CASDEN BANQUE POPULAIRE	X	M	100,00	100,00	100,00	100,00
BANQUE MONETAIRE ET FINANCIERE (BMF)	X	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
<u>ENTREPRISES A CARACTERE FINANCIER</u>						
PARNASSE FINANCE	X	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CAPITALISATION COURT TERME N°1 FCP	X	IG	61,02	61,02	61,02	61,02
SOCIETE DE GESTION ET DE TRANSACTION IMMOBILIERE (SGTI)	X	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

MOUVEMENTS DE PERIMETRE AU COURS DE L'EXERCICE 2008

PARNASSIENNE DE CREDIT	Sortie					
------------------------	--------	--	--	--	--	--

Note 1

OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

ACTIF	2008	2007
Caisse, CCP, banques centrales	13 057	13 893
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Créances sur Ets de crédit	436 969	451 604
- à vue	47 040	3 466
- à terme	387 958	445 868
- créances rattachées	1 971	2 270
Total	450 026	465 497

Note 2

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

ACTIF	2008	2007
Comptes ordinaires débiteurs	24 977	26 491
Autres concours à la clientèle	7 793 076	7 239 663
créances ratt. et valeurs non imputées	24 543	22 762
Créances douteuses nettes	55 408	50 904
Total	7 898 004	7 339 820

Note 3

OBLIGATIONS, ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE ET VARIABLE

Portefeuille titres	2008				2007				
	transaction	placement	TAP	invest	transaction	placement	TAP	invest	TOTAL
Obligations et autres titres à revenu fixe									
Montants bruts									0
- émis par des organismes publics				163 436		597 257		17 319	614 576
- autres émetteurs		552 351		23		5 724		24	5 748
Créances rattachées		4 954							
Dépréciation		-6 162				-6 806			-6 806
Sous total obligations et autres titres à RF		551 143	0	163 459		596 175	0	17 343	613 518
Actions et autres titres à revenu variable									
Montants bruts		111 852	26 644			135 238	30 145		165 383
Créances rattachées		14				25			25
Dépréciation		-28 334	-1 755			-3 702	-1 379		-5 081
Sous total actions et autres titres à RV	0	83 532	24 889		0	131 561	28 766		160 327
Total obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	0	634 675	24 889	163 459	0	727 736	28 766	17 343	773 845

VENTILATION DES ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS / NON COMPROMIS

	2008			2007		
	douteux	douteux compromis	TOTAL	douteux	douteux compromis	TOTAL
<u>Créances douteuses brutes (y compris créances rattachées)</u>						
Créances douteuses sur établissement de crédit						
Créances douteuses sur la clientèle	48 845	68 769	117 614	49 471	67 305	116 776
Créances douteuses sur débiteurs divers		489	489		105	105
Créances douteuses subordonnées clientèle			0	3 069		3 069
<u>Provision sur créances douteuses</u>						
Provision sur Créances douteuses sur établissement de crédit						
Provision sur Créances douteuses sur la clientèle	-13 853	-48 353	-62 206	-17 587	-50 114	-67 701
Provision sur Créances douteuses sur débiteurs divers		-489	-489		-105	-105
Provision sur Créances douteuses subordonnées clientèle			0	-1 240		-1 240

INDICATIONS DES SURCOTES ET DES DECOTES POUR LES TITRES
DE PLACEMENT ET D' INVESTISSEMENT

PORTFEUILLE TITRES	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Valeur de remboursement	Surcote	Decote	Provision sur moins valeur	Plus valeur latente
TITRES DE PLACEMENT							
TITRES D'INVESTISSEMENT							

VENTILATION D'ELEMENTS D'ACTIF SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

ACTIF	DUREE RESTANT A COURIR			TOTAL BRUT	TOTAL PROVISIONS	TOTAL NET
	3 mois ou moins	3 mois à 12 mois	plus de 12 mois			
CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT A TERME	27 958	360 000		387 958		387 958
CREANCES SUR LA CLIENTELE A TERME	286 283	763 456	2 768 065	7 793 076		7 793 076
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	450 777	7 000	140 605	715 787	6 162	709 625

Note 4

PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES
ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Immobilisations financières	2007	augment.	dimin.	variation de périmètre	Transf.	autres variations	2008
Montants bruts							
Partis dans les entreprises liées	3 909	0	0	0	0	0	3 909
Participations et autres titres à long terme	637 090	160 378	-452	0	0	0	797 016
Partis de sociétés civiles immobilières	0				0	0	0
Total montants bruts	640 999	160 378	-452	0	0	0	800 925
Dépréciation							
Partis dans les entreprises liées	-136	-124	0		0		-260
Participations et autres titres à long terme	-1 909	-1 824	481		0	0	-3 252
Partis de sociétés civiles immobilières	0						0
Total provisions	-2 045	-1 948	481	0	0	0	-3 512
Total immobilisations financières	638 954	158 430	29		0	0	797 413

Titres mis en équivalence	2007	2008
Participations financières	0	0
Participations non financières	0	0
Total titres mis en équivalence	0	0

Total Part., PEL, ATDLT	638 954	797 413
--------------------------------	----------------	----------------

TITRES DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDES

TITRES DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDES	CAPITAUX PROPRES 31/12/2007	RESULTAT EXERCICE 31/12/2007	% CAPITAL DETENU PAR LE GROUPE CASDEN	VALEUR BRUTE COMPTABLE		DEPRECIATIONS			VALEUR NETTE COMPTABLE				
				DEBIT D'EXERCICE	FIN D'EXERCICE	DEBIT D'EXERCICE	DOTATION	REPRISE	FIN D'EXERCICE	DEBIT D'EXERCICE	FIN D'EXERCICE		
ETABLISSEMENTS DE CREDIT													
BFBP	5 286 056	(106 856)	9,67	557 437	709 736					557 437		709 736	
BANQUE FRANCAISE	20 761	1 513	5,01	1 144	1 144			39	64	1 041		1 080	
SGCB	69 240	25 022	9,80	13 761	13 761					13 761		13 761	
BOP	52 853	18 627	9,90	12 205	12 205					12 205		12 205	
AUTRES A CARACTERE FINANCIER													
DIVERS < 2.500KE				2 849	2 727		6	121	87	2 647		2 640	
AUTRES SOCIETES													
FILIA MAIF	183 786	14 016	5,00	5 714	5 714					5 714		5 714	
PARNASSE MAIF	261 880	13 141	19,87	29 114	29 114					29 114		29 114	
BP DEVELOPPEMENT	301 561	19 956	3,08	8 566	16 485					8 566		16 485	
SCI TREVINS IMMOBILIER	21 210	979	28,57	4 438	4 438		1 617		1 617	4 438		2 821	
DIVERS < 2.500 KE				817	646		170	321	607	58		39	
TOTAL				636 045	795 970		1 793	481	2 375	634 982		793 595	

Note 5

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Immobilisations corporelles et incorporelles	2007	augment	dimin.	reclass	changement de méthode comptable	variation de périmètre	2008
Montants bruts							
Immobilisations incorporelles							
IMMO - incorp. en cours	50	259		-150			159
IMMO - incorp. / droit au bail	17						17
IMMO - incorp. / fds commercial	0						0
IMMO - incorp. / logiciels	19 043			150			19 193
IMMO - incorp. / autres éléments	305						305
<i>sous-total</i>	<i>19 415</i>	<i>259</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>19 674</i>
Immobilisations corporelles							
IMMO - corp. en cours	254	4 125		-1 827			2 552
IMMO - corp. - terrain	2 004		-16	98			2 086
IMMO - corp. - constructions .Façades destructibles/étanch.	1 869						1 869
IMMO - corp. - constructions .Fondations ossatures	15 921		-146	-455			15 320
IMMO - corp. - constructions .Ravalement	1 431						1 431
IMMO - corp. - constructions .Equipements techniques	2 728						2 728
IMMO - corp. - constructions .Aménagements intérieurs	3 947						3 947
IMMO - corp. - autres	16 463	496	-321	2 184			18 822
<i>sous-total 1)</i>	<i>44 617</i>	<i>4 621</i>	<i>-483</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>48 755</i>
Total montants bruts	64 032	4 880	-483	0		0	68 429
Amortissements							
Immobilisations incorporelles							
IMMO - Amort. / immos - fds de comin.	0						0
IMMO - Amort. / immos - logiciels	-18 990	-136					-19 126
IMMO - Amort / immos autres incorp	-305						-305
<i>sous-total</i>	<i>-19 295</i>	<i>-136</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>-19 431</i>
Immobilisations corporelles							
IMMO - Amort. / immos - constructions façades destructibles/ étanch	-1 193	-63					-1 256
IMMO - Amort. / immos - constructions fondations ossatures	-7 129	-473	119				-7 483
IMMO - Amort. / immos - constructions ravalement	-1 125	-23					-1 148
IMMO - Amort. / immos - constructions equipements techniques	-2 148	-50					-2 198
IMMO - Amort. / immos - constructions aménagements intérieurs	-3 582	-69					-3 651
IMMO - Amort. / immos - autres	-12 753	-1 462	311				-13 904
<i>sous-total</i>	<i>-27 930</i>	<i>-2 140</i>	<i>430</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-29 640</i>
Total amortissements	-47 225	-2 276	430	0	0	0	-49 071
Provisions							
IMMO - corp. - construct.	0						0
Immobilisations d'exploitation nettes	16 807	2 604	-53	0	0	0	19 358

Note 6

OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

PASSIF	2008	2007
Comptes et emprunts :		
- à vue	122 608	87 466
- à terme	3 934 886	3 528 426
Dettes rattachées	43 243	37 498
Total interbancaire passif	4 100 737	3 653 390

Note 7

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

PASSIF	2008	2007
Comptes et emprunts :		
- à vue	3 212 502	3 233 795
- à terme	102 150	92 638
Autres sommes dues	21 533	17 335
Dettes rattachées	46 606	38 683
Total opérations avec la clientèle	3 382 791	3 382 451

Note 8

DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre	2008	2007
Bons de caisse et bons d'épargne	342	466
Titres de créances négociables	574 799	210 999
Obligations émises		
Dettes rattachées	1 224	1 086
Total dettes représentées par un titre	576 365	212 551

Note 9

ECARTS D'ACQUISITION NEGATIFS

SOCIETES	BRUT			Reprise des écarts d'acquisition passifs				Valeurs nettes	Valeurs nettes
	2007	Variation	2008	2007	Augment	Diminution	2008	2008	2007
BMF	1 263		1 263	1 263			1 263	0	0
TOTAL	1 263	0	1 263	1 263	0	0	1 263	0	0

ECARTS D'ACQUISITION POSITIFS

SOCIETES	BRUT			Dotation des écarts d'acquisition actifs				Valeurs nettes	Valeurs nettes
	2007	Variation	2008	2007	Augment	Diminution	2008	2008	2007
BMF	274		274	274			274	0	0
TOTAL	274	0	274	274	0	0	274	0	0

Note 10

PROVISIONS

PROVISIONS	2007	augment.	dimin.	changement de méthode comptable	2008
<u>Provisions pour risques de contrepartie</u>					
Provisions sur engagements hors-bilan	1 837	33 631	-2 199		33 269
Provisions pour litiges clientèle					
Autres provisions clientèle	29 199	3 180	-4 161		28 218
sous-total	31 036	36 811	-6 360	0	61 487
<u>Provisions pour risques de dépréciation</u>					
Portefeuille titre et instruments financiers à terme	536		-536		0
Autres	2 338				2 338
sous-total	2 874	0	-536	0	2 338
<u>Provisions pour charges d'exploitation</u>					
Engagements de retraite du personnel	6 646	46	-207		6 485
Charges d'impôts et taxes	5 505	12	-3 085		2 432
Autres provisions pour frais généraux futurs	6 628	5 504	-2 317		9 815
Autres	50		-2		48
sous-total	18 829	5 562	-5 611	0	18 780
Total provisions pour risques et charges	52 739	42 373	-12 507	0	82 605

Note 11

DETAILS DES DETTES SUBORDONNEES

Dettes subordonnées	Montant de l'emprunt	Devise de l'emprunt	Taux d'intérêt	Contrepartie
Dettes subordonnées	643 347			
<u>Emprunt subordonnés à terme Taux variable</u>	<u>473 073</u>			
TD TV 12/98-02/2009	4 573	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 03/99-03/2009	8 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 02/00-05/2010	30 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 06/00-08/2010	16 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 06/00-11/2009	10 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 10/00-11/2010	6 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 02/01-02/2011	9 500	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 12/03-12/2014	50 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 12/04-11/2014	35 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 10/05-11/2015	8 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 12/05-01/2016	20 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 12/05-12/2015	20 000	EUR	REVISABLE	BP Val de France
TD TV 05/06-07/2016	17 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 02/07-03/2017	35 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 06/07-07/2017	40 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 11/07-12/2017	35 000	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 06/07-06/2017	10 000	EUR	REVISABLE	BP Bourgogne & Franche Comté
TD TV 06/07-06/2017	50 000	EUR	REVISABLE	BP Occitane
TD TV 06/07-06/2017	30 000	EUR	REVISABLE	BP Provence & Corse
TD TV 12/07-01/2018	39 000	EUR	REVISABLE	BFBP
<u>Emprunt subordonnés à terme Taux fixe</u>	<u>51 294</u>			
TD TF 12/97-06/2010	18 294	EUR	FIXE	BFBP
TD TF 11/99-11/2009	33 000	EUR	FIXE	BFBP
<u>Emprunts subordonnés à durée indéterminée Taux variable</u>	<u>60 280</u>			
TD TV 12/1998	30 490	EUR	REVISABLE	BFBP
TD TV 09/1995	30 490	EUR	REVISABLE	BFBP
<u>Titres subordonnés à durée indéterminée Taux fixe</u>	<u>58 000</u>			
TD TF 09/1995	35 000	EUR	FIXE	MGEN
TD TF 09/1995	23 000	EUR	FIXE	BRED
Total des emprunts	643 347	Montant ventilé par durée restant à courir, disponible en annexe		
Dépôts de garantie caractère mutuel	854			
Dettes rattachées	4 863			
Total dettes subordonnées	649 064			

Conditions du remboursement : l'emetteur s'interdit de procéder pendant la durée de l'emprunt à l'amortissement

Condition de la subordination : les titres subordonnés seront remboursés à un prix égal au pair

VENTILATION D'ELEMENTS DE PASSIF SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

PASSIF	DUREE RESTANT A COURIR					TOTAL
	≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	> 5 ans	non ventilé	
DETTES SUR ETS DE CREDIT A TERME	2 705 585	20 000	728 301	481 000		3 934 886
DETTES SUR LA CLIENTELE A TERME	50 174	578	34 522	16 876		102 150
DETTES REPRESENTES PAR UN TITRE	357 161	20 030	167 950	30 000		575 141
EMPRUNTS SUBORDONNES	12 573	43 000	79 794	389 000	118 980	643 347

Note 12

TABEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES HORS FRBG ET DES INTERETS MINORITAIRES

	CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE					TOTAL	INTERETS MINORITAIRES
	CAPITAL LIBRE	PRIMES D'EMISSION	RESERVES & RAN	ECARTS DE REVALUATION	PLUS/MOINS DE CONTRIBUTION FINANCIERE CONSOLIDATION		
POSITION au 31/12/2006	292 187	233 146	452 114		-16 626	988 777	62 265
Variations de capital de l'entreprise consolidante	9 781					9 781	
Reclassement d'élimination parts sociales détenues par SGTI en 2006	-17 665				16 626	0	
Résultat consolidé de l'exercice N-1			1 039			0	
Résultat consolidé de l'exercice			47 956			-47 956	
Distribution de l'exercice			-5 916			37 877	1 879
Incidence des changements de méthode comptable			-49			-5 916	
Autres variations			-3			-49	
POSITION au 31/12/2007	284 303	233 146	475 141	0	0	1 030 467	64 180
Variations de capital de l'entreprise consolidante	19 632					19 632	
Résultat consolidé de l'exercice N-1			37 877			0	
Résultat consolidé de l'exercice			-12 563			43 197	2 331
Distribution de l'exercice			0			-12 563	
Incidence des changements de méthode comptable			5			0	
Déconsolidation de parmasienne de crédit						5	-585
Autres variations							45
POSITION au 31/12/2008	303 935	233 146	500 460	0	0	1 080 738	65 971

REPARTITION DU RESULTAT NET COMPTABLE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

SOCIETES	RESULTAT NET COMPTABLE 31/12/2008	RESULTAT NET COMPTABLE 31/12/2007
ACTIVITE BANCAIRE	43 197	39 756
GESTION DE PORTEFEUILLE		
DIVERS		
Total	43 197	39 756
dont résultat groupe	43 197	37 877
dont résultat minoritaire	2 331	1 879

Note 13

INTERETS ET ASSIMILES

Intérêts et assimilés	2008		2007	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations avec établissements de crédit	-242 538	95 790	-241 291	120 186
Opérations avec la clientèle	-48 951	322 751	-40 726	285 236
Opérations de crédit-bail		28 015		18 586
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	-51 022	29 485	-39 865	30 225
Opérations de macro-couverture	-75 049	86 833	-62 209	63 802
dotations nettes aux provisions sur intérêts douteux		758		890
Total intérêts et assimilés	-417 560	563 632	-384 091	518 925

Note 14

REVENU DES TITRES A REVENU VARIABLE

Produits sur titres à revenu variable	2008	2007
Actions et autres titres à revenu variable	3 006	1 502
Dividendes reçus sur titres de l'activité de portefeuille	2 195	1 444
Dividendes reçus sur titres de participation et assimilés	33 512	36 585
TOTAL	38 713	39 531

Note 15

COMMISSIONS

Commissions	2008			2007		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	-6 427		-6 427	-5 798		-5 798
Opérations sur moyens de paiement	-551	1 039	488	-558	369	-189
Opérations avec la clientèle	-507	18 249	17 742	-242	3 442	3 200
Opérations sur titres		102	102	-6	90	84
Opérations de change			0			0
Engagements hors-bilan		12 281	12 281	-479	10 984	10 505
Prestations de services financiers	-37	2 282	2 245	-67	14 506	14 439
Total commissions et assimilées	-7 522	33 953	26 431	-7 150	29 391	22 241

Note 16

GAIN OU PERTE SUR OPERATION DU PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

Gain ou perte sur portefeuille de placement et assimilés	2008	2007
RESULTAT SUR TITRES DE TRANSACTION		24
RESULTAT SUR OPERATIONS DE CHANGE	1 484	190
RESULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	-612	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGE SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	536	708
TOTAL	1 408	922

Note 17

GAIN OU PERTE SUR OPERATION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET ASSIMILES

Gain ou perte sur portefeuille de placement et assimilés	2008	2007
DOTATIONS POUR DEPRECIATIONS	-33 413	-9 679
REPRISES SUR DEPRECIATIONS	9 050	797
MOINS VALUES DE CESSION	-129	-2 599
PLUS VALUES DE CESSION	2 649	13 186
AUTRES ELEMENTS	-1 909	-2 657
TOTAL	-23 752	-952

Note 18

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

FRAIS GENERAUX	2008	2007
<u>Frais de personnel</u>		
Salaires et traitement	-19 131	-21 264
Charges de retraite	-2 489	-2 169
Autres charges sociales	-6 672	-6 610
Intéressement des salariés	-1 415	-1 558
Participation des salariés	-1 625	-2 040
Impôts et taxes liés aux rémunérations	-2 005	-1 662
Sous-total charges de personnel	-33 337	-35 303
<u>Autres charges d'exploitation</u>		
Impôts et taxes	-3 131	-3 022
Autres charges générales d'exploitation	-34 603	-31 336
Sous-total autres charges générales d'exploitation	-37 734	-34 358
TOTAL	-71 071	-69 661

Les rémunérations brutes des mandataires sociaux pour l'année 2008, s'élèvent à 346 milliers d'euros

Note 19

COUT DU RISQUE

CÔUT DU RISQUE	2008			2007				
	Dotations/ Reprises	Pertes non couvertes par provisions	Récup. sur créances amorties	Net	Dotations/ Reprises	Pertes non couvertes par provisions	Récup. sur créances amorties	Net
<u>Dépréciations</u>				0				0
Encours interbancaires	2 580	-351	230	2 459	-5 005	122	-4 915	
Encours sur la clientèle	-153			-153			-1	
Titres et débiteurs divers	2 427	-351	230	2 306	-5 005	122	-4 916	
<u>soins - total</u>								
<u>Provisions</u>								
Engagements hors-bilan	-31 432			-31 432	-1 575		-1 575	
Risques clientèle	838			838	3 830		3 830	
<u>soins - total</u>	-30 594	0	0	-30 594	2 255	0	2 255	
Total coût du risque	-28 167	-351	230	-28 288	-2 750	122	-2 661	

Note 20

RESULTAT SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Résultat sur actifs immobilisés	2008			2007			TOTAL
	Participations et Autres	titres d'investissement	Immo/corp. (et incorp.)	TOTAL	Participations et Autres	titres d'investissement	
Dotations / Reprises sur dépréciations	-1 469			-1 469	2 427		2 427
Plus ou moins valeurs de cession	-325		107	-218	-1 888	3	-1 885
Résultat sur valeurs immobilisées	-1 794		107	-1 687	539	3	542

Note 21

IMPOTS

IMPOTS	2008	2007
IMPOT EXIGIBLE	267	22 195
IMPOT DIFFERE	7 932	7 504
TOTAL	8 199	29 699

IMPOT DIFFERE DETAILLE PAR NATURE

NATURE DES IMPOTS DIFFERES	Impôts différés 2008	Mouvements 2008		Impôts différés 2007
		Charges ou crédits d'impôt	Ajustement impôt différé changement de méthode	
<u>Impôt différé social</u>				
Indemnités Prêts d'Accession à la Propriété	0			0
<u>Impôts différés consolidés</u>				
Crédit bail : construction	751	-38		789
Participation	-551	152		-703
Provisions réglementées	0			0
Provisions congés payés	-8	-1		-7
OPCVM	-19 023	-1 027		-17 997
Prets à taux zéro	0			0
Gie fiscaux	22 618	3 958		18 660
Organic	-254	-38		-216
Fiscalisation du résultat du FCP Capi Ct	33 334	2 839		30 495
Cession interne	-524	-524		0
Réserve latente	10 557	3 421		7 136
Provision R&C réserve latente	921	186		735
Retraite	-1 960	51		-2 011
Provision R&C clientèle	-805			-805
Provision R&C produits dérivés	-848	-848		0
Provision R&C redressement urssaf	-1 882	-1 882		0
intérêts courus non déductibles	-112	77		-189
Provision R&C dépôt de garantie amaren 2	-5 215	1 384		-6 599
Approche par composant / amortissement	-12	12		-24
Actualisation dépréciation créances douteuses	-753	209		-962
Provision R&C P.E.L	-16	1		-17
+ - value en sursis d'imposition	8 583			8 583
<u>sous-total impôts différés consolidés</u>	44 801	7 932	0	36 868
TOTAL	44 801	7 932	0	36 868

RATIONALISATION DE L'IMPOT

	2008
+ Résultat net consolidé	45 528
+ Impôt de l'exercice	8 199
+/- différences fiscales permanentes hors IS	-19 941
+/- retraitements consolidés permanents	445
- Résultat des sociétés en équivalence	0
= Résultat fiscal consolidé (B)	34 231
x taux d'impôt théorique	33,33%
= Impôt théorique	-11 410
+ avoirs fiscaux	0
+ Effets de l'intégration fiscale	323
+ Contributions exceptionnelles	-266
+ Impôts au taux réduit	0
+ Redressements fiscaux	3 153
+ Différences de taux DOM TOM	-221
+ Impôts différés sur + value en sursis d'imposition	0
+ Utilisation des déficits antérieurs	0
+ Correction sur exercice antérieur	-11
+ Provisions pour risques et charges	0
+ Défiscalisation des parts Capi rachetées	155
+ Crédit d'impôt	116
+ Autres	-38
+ Effets variation taux d'impôt	0
	reste à justifier
	0
= Charge d'impôt consolidée de l'exercice (A)	-8 199
dont : - impôt exigible	-267
- impôt différé	-7 932

Note 22

HORS-BILAN	2 008	2 007
ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Engagements en faveur d'Etabl. de Crédit		5 000
Engagements en faveur de la clientèle	426 171	593 676
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
Engagements d'ordre d'établ. de crédit	3 410	3 149
Engagements d'ordre de la clientèle	10 507 284	9 783 138
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Tit. acquis av. faculté rachat/reprise		
Autres engagements donnés		
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
Engagements reçus d'Etabl. de crédit		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
Engagements reçus d'Etabl. de crédit	26	0
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
Titres vendus av. fac. rachat/reprise		
Autres engagements reçus		

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS DERIVES

INSTRUMENTS DERIVES	OPERATIONS DE COUVERTURE		AUTRES OPERATIONS	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
OPERATIONS FERMES				
<i>SUR MARCHES ORGANISES ET ASSIMILES</i>	0			0
<i>SUR MARCHES DE GRE A GRE</i>	3 707 181	-18 981	0	0
SWAPS, CONTRAT D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET AUTRES CONTRATS A TERME	3 707 181	-18 981	0	0
<i>CONTRATS DE CHANGE A TERME</i>	182 556	17 411		
CONTRAT DE CHANGE EURO A RECEVOIR / DEVISE A LIVRER	182 556	17 411		
OPERATIONS CONDITIONNELLES				
<i>SUR MARCHES ORGANISES ET ASSIMILES</i>	0		0	0
AUTRES OPTIONS VENDUES				
<i>SUR MARCHES DE GRE A GRE</i>	1 520 000	-6 513		
OPTIONS DE TAUX ACHETES	850 000	79		
OPTIONS DE TAUX VENDUES	670 000	-6 592		
Total	5 409 737	-8 083	0	0

INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL

INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL	2008	2007
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL EN ACTIVITE	516	513
Techniciens des métiers de la banque	396	399
Cadres	120	114